

UNIVERSITE DU QUEBEC A MONTREAL

MEMOIRE
PRESENTE
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAITRISE EN SOCIOLOGIE

par

JEAN-CLAUDE ROC

LA CSN ET LE MOUVEMENT NATIONALISTE QUEBECOIS
(1974-1990)

JUILLET 1992

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.10-2015). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

A

mon épouse Edwige

et à mes enfants

Sabrina, Cassandre et Edwinard

REMERCIEMENTS

Je remercie vivement tous ceux et toutes celles qui m'ont encouragé à la réalisation de ce mémoire.

Je tiens particulièrement à remercier mes directeurs de mémoire, Monsieur Paul. R. Bélanger et Monsieur Gilles Bourque, professeurs de sociologie à l'Université du Québec à Montréal, pour leurs suggestions et leurs conseils judicieux qui m'ont beaucoup servi.

Un grand merci à ma femme Edwige et à mes enfants Sabrina, Cassandre et Edwinard qui ont contribué chacun-e à sa manière à me soutenir tout au long de ma recherche et la rédaction du mémoire.

Particulièrement, l'aide morale de ma femme a été pour moi un grand recours à des moments difficiles dans la rédaction de ce mémoire. Il est impossible de dire jusqu'à quel point son encouragement m'a été précieux.

Finalement, je remercie mon cousin Willy Cantave pour ses considérables appuis et Madame France L'Herault pour le traitement par ordinateur de ce texte.

RESUME

L'étude que nous faisons porte sur la CSN et le mouvement nationaliste québécois. Elle est divisée en quatre périodes qui s'étendent de 1974 à 1990.

Cette étude a consisté à définir et à analyser l'évolution de la position de la CSN, à travers son discours, dans le mouvement nationaliste québécois.

Pour ce faire, nous nous sommes servi de l'approche tourainienne des mouvements sociaux et de l'analyse que propose Melucci des mouvements nationaux pour présenter le mouvement nationaliste québécois en tant que mouvement social revendicateur de niveau élevé.

L'approche de l'analyse thématique de contenu a servi de cadre nous permettant de définir et d'analyser l'évolution de la position de la CSN dans le mouvement nationaliste québécois, d'une période à l'autre.

TABLE DES MATIERES

	Page
REMERCIEMENTS.....	3
RESUME.....	4
TABLE DES MATIERES.....	5
INTRODUCTION.....	1
PREMIERE PARTIE : Démarche théorique, démarche méthodologique et rappel historique du mouve- ment nationaliste au Québec.....	7
CHAPITRE 1 - Démarche théorique.....	8
1. Les trois principes d'existence des mouve- ments sociaux.....	8
2. Mouvements sociaux : conduites collectives conflictuelles revendiquant des espaces démocratiques et d'autonomie.....	10
3. L'interprétation de Melucci du mouvement nationaliste.....	17
CHAPITRE 2 - Démarche méthodologique.....	24
1. Objet de la recherche : la CSN et le mouve- ment nationaliste québécois de 1974-1990....	24
2. La question de départ.....	24
3. Constitution de la problématique.....	25
4. Les concepts de base et leur définition....	27
5. Constitution du corpus.....	28
6. Choix de la méthode d'analyse.....	29
CHAPITRE 3 - Rappel historique du mouvement nationaliste au Québec.....	32
1. De la conquête à l'acte de Québec.....	32
2. Le mouvement nationaliste des patriotes....	36
3. Le mouvement nationaliste clérical.....	40
4. Le mouvement nationaliste québécois.....	44

DEUXIEME PARTIE : L'évolution de la position de la CSN dans le mouvement nationaliste québécois.	51
CHAPITRE 4 - Première période, 1974 - 1976 : La CSN et le mouvement nationaliste québécois avant l'arrivée du P.Q. au pouvoir.....	52
1. Le Congrès de 1974.....	52
2. Le Congrès de 1976.....	54
CHAPITRE 5 - Deuxième période, 1976 - 1980 : La CSN et la campagne référendaire.....	58
1. La CSN et le Livre blanc du P.Q.....	58
1.1 La CSN et la partie historique du Livre blanc.....	60
1.2 La CSN et la partie politique du Livre blanc : la souveraineté-association....	63
2. La difficulté de la Centrale à se prononcer sur le référendum.....	69
2.1 Les causes de la difficulté de la Cen- trale à se prononcer sur le référendum.	73
2.2 La CSN entre le Oui critique et l'abs- et l'abstention.....	86
2.3 La CSN opte pour un Oui critique.....	89
CHAPITRE 6 - Troisième période, 1980 - 1986 : La CSN et l'après l'échec référendaire.....	95
1. La CSN et le rapatriement de la constitution	95
2. La phase léthargique du mouvement nationa- liste québécois.....	98
3. La CSN fait aussi silence.....	102
CHAPITRE 7 - Quatrième partie, 1986-1990 : La CSN et la résurgence du mouvement nationa- liste québécois.....	104
1. La CSN et l'accord du Lac Meech.....	104
2. L'accord du Lac Meech : processus accéléra- teur de la résurgence du mouvement nationa- liste québécois.....	109

3. L'indépendance du Québec : un choix clair pour la CSN.....	114
4. La CSN propose la démarche vers l'indépendance.....	116
5. Les grandes lignes du projet pour le Québec indépendant proposé par la CSN.....	119
 CHAPITRE 8 - Analyse thématique de l'évolution de la position de la CSN dans le mouvement nationaliste québécois.....	 137
1. Présentation de la grille d'analyse.....	138
2. Analyse explicative.....	139
3. Première période - 1974-1976.....	140
4. Deuxième période - 1976-1980.....	141
4.1 Analyse descriptive des thèmes et leurs catégories correspondantes.....	141
4.2 Analyse dynamique.....	148
5. Troisième période - 1980-1987.....	154
6. Quatrième période - 1987-1990.....	155
6.1 Analyse descriptive des thèmes et leurs catégories correspondantes.....	155
6.2 Analyse dynamique.....	159
7. Analyse comparative.....	163
 CHAPITRE 9 - DISCUSSION.....	 166
 CONCLUSION.....	 173
 BIBLIOGRAPHIE.....	 182
 ANNEXES.....	 190
Evolution de la CSN durant les dix dernières années.....	191
Liste des sigles.....	192

INTRODUCTION

Le nationalisme occupe une place prépondérante dans l'histoire de la société québécoise. Mais, à partir de 1960, cette question "suscite un intérêt académique soutenu et une production intellectuelle notable"¹. Cela est dû au besoin et à la nécessité de définir le nationalisme au Québec dans de nouvelles approches. Car les réformes des structures sociales de la société québécoise mises en oeuvre par la révolution tranquille suscitent l'émergence de nouvelles idées qui traduisent une nouvelle forme de pensée, d'analyse, de conceptualisation et de théorisation de la thématique socio-politique de cette société. C'est dans ce contexte qu'on a vu naître de nouveaux débats sur la question nationale et l'affrontement de nouveaux courants de pensée nationaliste.

¹ Daniel Salée, Espace régional et Nation, éd. Boréal Express, 1983, p. 15.

Beaucoup d'études ont été menées sur le mouvement nationaliste au Québec et sur les questionnements qui s'y rattachent. Mais peu de ces études ont porté sur l'analyse de la position des appareils syndicaux face au mouvement nationaliste québécois. La CSN ne fait pas exception à la règle.

L'étude la plus citée et la dernière en date portant sur la CSN et la question du nationalisme au Québec est l'oeuvre de Louis Le Borgne : La CSN et la question nationale de 1960 à 1973. Cette étude est centrée sur les contradictions au sein de l'appareil syndical entre la question nationale et sa lutte contre la bourgeoisie et l'appareil d'Etat².

En choisissant comme objet de recherche la CSN et le mouvement nationaliste québécois (1974-1990), nous n'envisageons pas faire suite à l'analyse de Louis Le Borne. L'objectif de notre recherche se situe à un autre niveau. Nous tenterons plutôt d'analyser la position de la CSN dans le mouvement nationaliste québécois.

² Louis Le Borgne, La CSN et la question nationale (1960-1973), Mémoire de maîtrise, UQAM, p. 6.

Notre exposé sera limité à la période 1974 à 1990. Cette période suscite un intérêt particulier pour nous. Elle est celle où le mouvement nationaliste québécois a connu les moments de flux et de reflux les plus significatifs dans l'histoire du Québec contemporain.

Notre choix de la CSN comme objet de recherche est lié à sa combativité spécifique à son implantation exclusivement québécoise, à son histoire de militantisme progressiste dans le monde ouvrier et à la diversité de son membership. La FTQ, même si elle est présente dans les plus grands secteurs de l'économie québécoise, a une origine et une histoire liées au syndicalisme d'affaire et à l'organisation du syndicalisme américain. La CEQ, de son côté, est majoritairement composée d'enseignants et de personnes travaillant dans le réseau d'enseignement. La CSD, enfin, malgré sa présence dans les grands secteurs économiques, ne recrute que 4 % du nombre des syndiqués québécois par rapport à plus de 45 % pour la FTQ, plus de 20 % pour la CSN et près de 10 % pour la CEQ³.

³ Louis Fournier, "La FTQ, première centrale syndicale", FTQ, mai 1989, p. 3.

L'étude a comme premier objectif de définir et d'analyser la position de la CSN à travers son évolution dans le mouvement nationaliste québécois en nous attachant particulièrement à son discours.

Cette étude tentera également d'apporter des éléments de réflexion critique, des questionnements au sujet de l'évolution de la pensée nationaliste de la CSN.

Elle sera limitée dans le temps et dans l'espace. Dans le temps, elle embrasse la période qui va de 1974 à 1990. Dans l'espace, elle est centrée sur la CSN et le mouvement nationaliste québécois.

L'étude comme telle sera divisée en deux parties. La première partie présente la démarche théorique, la démarche méthodologique et un rappel historique sur le mouvement nationaliste au Québec. La démarche théorique sera construite en considérant le mouvement nationaliste québécois comme un mouvement social revendicateur. Nous utiliserons à ce sujet principalement l'ouvrage de Touraine⁴ : La voix et le regard et des textes de Melucci portant entre autres sur l'analyse des mouvements natio-

⁴ Alain Touraine, La voix et le regard, éd. Seuil, 1978, 309 pages.

naux comme mouvements sociaux revendicateurs. La démarche méthodologique sera construite avec l'aide des ouvrages suivants : Recherche sociale de Benoit Gauthier³ et Manuel de recherche en sciences sociales de Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt⁶. Quant au rappel historique, il sera constitué d'une synthèse de l'évolution du mouvement national au Québec. L'ouvrage de Louis Balthazar⁷ : Bilan du nationalisme au Québec et ceux de Gilles Bourque⁸ : Classes sociales et question nationale (1760-1840) et Le Québec et la question nationale (écrit avec Anne Légaré)⁹ nous serviront de guide.

La deuxième partie du travail sera consacrée à la définition et à l'analyse de l'évolution de la position de la CSN dans le mouvement nationaliste québécois. Elle sera divisée en quatre périodes :

³ Benoit Gauthier, Recherche sociale, de la problématique à la collectées données, Presses de l'Université du Québec, Québec, 1987, 535 pages.

⁶ Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt, Manuel de recherche en sciences sociales, éd. Bordas, Paris, 1988, 271 pages.

⁷ Louis Balthazar, Bilan du nationalisme au Québec, éd. l'Exagone, 1986, 181 pages.

⁸ Gilles Bourque, Classes sociales et question nationale (1760-1840), éd. Parti-Pris, 1970, 350 pages.

⁹ Gilles Bourque et Anne Légaré, Le Québec et la question nationale, éd. Maspéro, 1979, 232 pages.

1. La CSN et le mouvement nationaliste québécois avant l'arrivée du PQ au pouvoir (1974-1976);
2. La CSN et la campagne référendaire (1976-1980);
3. La CSN et l'après-échec référendaire (1980-1986);
4. La CSN et la résurgence du mouvement nationaliste québécois (1986-1990).

PREMIERE PARTIE

**DEMARCHE THEORIQUE, DEMARCHE METHODOLOGIQUE ET
RAPPEL HISTORIQUE DU MOUVEMENT NATIONALISTE AU QUEBEC**

CHAPITRE 1

DEMARCHE THEORIQUE

1. Les trois principes d'existence des mouvements sociaux

Un mouvement social pour exister en tant qu'organisation revendicatrice, selon Touraine¹, doit reposer sur trois principes : le principe d'identité, le principe d'opposition et le principe de totalité.

Le principe d'identité • Tout mouvement social se doit de produire une identité propre à travers laquelle il s'identifie comme porte-parole d'un groupe social particulier (étudiants, femmes, classe ouvrière, etc.) ou le

¹ Alain Touraine, op. cit., p. 109.

porte-parole des intérêts d'une société globale (mouvement patriotique ou nationaliste)². C'est à travers l'identité qu'il se donne qu'un mouvement social oriente son action revendicatrice.

Le principe d'opposition ● Un mouvement social est un mouvement revendicateur, ses objectifs principaux sont la défense, la promotion et la revendication (avant tout) des intérêts d'un groupe social particulier ou d'une collectivité en général, qui sont brimés. Il lutte donc contre une oppression qu'il cherche à briser pour faire triompher ou reconnaître les valeurs, les idées ou les intérêts d'un groupe social particulier ou d'une société globale. Par conséquent, il lutte contre un adversaire, sa lutte est menée au nom d'une collectivité et le conflit avec l'adversaire est un problème social concernant l'ensemble de cette collectivité.

Le principe de totalité ● Un mouvement social n'agit pas dans l'irrationalité, il agit au nom de grands idéaux. Il lutte au nom de valeurs universelles reconnues ou qui devraient être reconnues par la société en général³.

² Guy Rocher, Introduction à la sociologie générale - le changement social, éd. Hurtubise HMH, p. 422.

³ Ibid., p. 423.

Ainsi, les raisons qu'invoque un mouvement social pour motiver son action peuvent être l'intérêt national, le bien-être collectif, la santé de tous... Un mouvement social ne peut revendiquer sans que ce soit au nom de quelque vérité de base reconnue par tous les membres de la collectivité⁴.

2. Mouvements sociaux : conduites collectives conflictuelles revendiquant des espaces démocratiques et d'autonomie

Touraine précise que les mouvements sociaux sont la combinaison de trois principes : identité, opposition et totalité. Par identité, Touraine⁵ fait référence à l'acteur; l'opposition renvoie à l'adversaire et la totalité à l'enjeu. L'enjeu, à son tour, est défini par l'auteur en termes d'historicité, c'est-à-dire l'ensemble des valeurs, ressources sociales et orientations culturelles d'une société. Les luttes sociales qui caractérisent les mouvements sociaux s'articulent autour de cet enjeu.

Il s'agit d'une lutte sociale impliquant deux acteurs dont chacun, d'après Melucci, se caractérise par une solidarité spécifique et s'oppose à l'autre pour l'appropriation

⁴ Ibid, p. 423.

⁵ Alain Touraine, op. cit., p. 109-110.

tion et la destination de valeurs et ressources sociales⁶. L'historicité est l'enjeu de la lutte que mènent les acteurs dont l'action est déterminée par la défense et la valorisation de son identité dans un champ social. L'historicité c'est aussi le lieu de l'opposition de deux acteurs dont l'objectif de lutte est le contrôle des ressources sociales et culturelles. Acteur et adversaire sont au coeur de l'historicité, l'enjeu des conflits les oppose :

Le mouvement social est la conduite collective organisée d'un acteur de classe luttant contre son adversaire de classe pour la direction sociale de l'historicité dans une collectivité concrète⁷.

La conduite collective, souligne Touraine, est celle qui introduit l'image d'un acteur historique, guidé par des orientations normatives, c'est-à-dire par l'appel à l'historicité. C'est ce qui amènent plusieurs analystes à parler de mouvements sociaux sous le vocable de conduites collectives ou de conduites conflictuelles ou les deux à la fois. Et Melucci se fait le plus précis en définissant dans un cadre global l'action collective comme

⁶ Alberto Melucci, "Société en changement et nouveaux mouvements sociaux", Sociologie et Sociétés, Vol. 10, No. 2, octobre 1978, p. 37.

⁷ Alain Touraine, op. cit., éd. Seuil, 1978, p. 104.

l'ensemble des conduites conflictuelles dans un champ social⁸.

Par-dessus tout, ce qu'il faut retenir, c'est la différence théorique et pratique que Touraine pose entre les conduites collectives conflictuelles actuelles et celles d'autrefois, c'est-à-dire les mouvements sociaux traditionnels et ceux d'aujourd'hui. Cette différence se trouve dans la logique tourainienne suivante - logique partagée par d'autres analystes - les mouvements sociaux sont les principaux acteurs de la vie sociale et les principaux agents de l'histoire qui luttent pour le contrôle des ressources sociales et culturelles à l'intérieur du même système de domination et non des forces sociales qui visent l'abolition de l'Etat pour construire une société égalitaire, en s'emparant du pouvoir⁹. Maheu et Descent se font plus explicites à cet égard. Les mouvements sociaux, expliquent-ils

... ne veulent pas conquérir le pouvoir d'Etat et par là aboutir au changement global plutôt, face à divers pouvoirs traditionnels, les mouve-

⁸ Alberto Melucci, op. cit., octobre 1978, p. 37.

⁹ Ceci fait référence au mouvement social traditionnel dominé par la conception marxiste. C'est en s'opposant à cette approche de la sociologie traditionnelle que Touraine développe sa théorie des nouveaux mouvements sociaux.

ments sociaux discutent des enjeux et des processus de décision qui élargissent les voies de démocratie. Ils favorisent la constitution d'espaces publics, où les collectifs sociaux tiennent des débats sur l'usage de leurs ressources, l'organisation de leur pouvoir, le fonctionnement des grands appareils¹⁰.

La lutte ne se fait pas au nom d'une doctrine politique spécifique. Elle est menée au nom d'une population contre toute forme d'imposition institutionnelle qui restreint l'espace démocratique. "Les conduites collectives ne visent pas automatiquement, ni directement une transformation globale de la société"¹¹.

Les mouvements sociaux sont une forme particulière de luttes : lutte contre l'imposition des besoins, refus de la manipulation, refus de l'imposition de la domination de la technocratie. C'est dans ce sens que certains analystes parlent de nouveaux mouvements sociaux dont Melucci définit les caractéristiques : 1) la participation directe et le refus de la représentation, 2) la solidarité comme objectif et 3) la non-focalisation sur le système politique. Pour corroborer le tout, Melucci conclut :

¹⁰ Louis Maheu et David Descent, "Les mouvements sociaux : un terrain mouvant", Nouvelles Pratiques Sociales, Vol. 3, No. 1, printemps 1990, p. 49.

¹¹ Ibid, p. 43.

Les nouveaux mouvements sociaux ne sont pas orientés essentiellement vers la conquête du pouvoir d'Etat, mais plutôt vers le contrôle d'un champ d'autonomie ou d'indépendance face au système¹².

Les nouveaux mouvements sociaux en tant que conduites collectives conflictuelles ne visent pas l'abolition de l'Etat pour construire une société égalitaire, ce sont des mouvements de revendication, d'espaces démocratiques, d'autonomie et d'indépendance face aux appareils technocratiques du système. Leurs luttes sont menées au nom d'une population concernée contre un adversaire. Le conflit avec l'adversaire est un problème social qui concerne l'ensemble de la société, tel que le conflit constitutionnel Québec-Canada. Mais tous les mouvements sociaux, selon Touraine, n'ont pas la même capacité d'action et de lutte.

Mouvements sociaux : capacité d'action faible

Comme le précise Touraine, les mouvements sociaux sont associés en pratique à des luttes. Et il appelle luttes "toutes les formes d'action conflictuelles organisées menées par un acteur collectif contre un adversaire pour le contrôle d'un champ social"¹³.

¹² Alberto Melucci, op. cit., octobre 1978, p. 49.

¹³ Alain Touraine, op. cit., p. 112.

Selon Touraine, ces luttes sont l'objet des trois composantes (principes) des mouvements sociaux : I (acteur), O (adversaire), T (totalité/enjeu ou historicité). Selon l'intégration de ces principes, la capacité d'action de lutte des mouvements sociaux pourrait être différente.

Un mouvement social qui agit selon la formule suivante : I, O, T a une faible capacité d'action et de lutte¹⁴ parce que les trois principes sont séparés, isolés les uns des autres, il est de niveau bas. Son action pourrait être limitée aux revendications de meilleures conditions de travail, de salaire, de santé ou à la défense des privilèges, de statut - tel que le néo-corporatisme - ou de tradition et de culture comme le nationalisme défensif pratiqué au Québec avant 1960.

Mouvement social : capacité d'action forte

Par contre, le mouvement social qui agit selon la formule I-O-T, possède une capacité d'action très forte¹⁵. Les trois principes sont intégrés les uns aux autres et son niveau de lutte est très élevé. C'est dans ce contexte que Touraine parle de mouvement social de niveau

¹⁴ Ibid, p. 113.

¹⁵ Ibid, p. 113.

élevé, c'est-à-dire de mouvement social qui intègre des revendications organisationnelles et des politiques orientées sur une ou des prises de décision¹⁶. "L'acteur cherche à augmenter son influence sur la prise de décision dans des limites définies par les orientations culturelles de l'historicité"¹⁷. Il utilise sa capacité d'action sur l'appareil gouvernemental pour faire triompher ses revendications.

Un mouvement social, de niveau élevé, est un mouvement qui ne sépare pas revendications organisationnelles et politiques. C'est un mouvement revendicateur luttant pour l'autonomie et l'indépendance face au système, dont la capacité d'action est très forte. Son objectif n'est pas d'abolir l'Etat pour conquérir le pouvoir; l'enjeu est le contrôle d'un champ social reposant sur une large base revendicatrice. Les luttes que mène le mouvement social, dans ce cas-ci, sont des luttes offensives. Ceci pourra correspondre au mouvement nationaliste québécois.

La différence que Touraine fait de la capacité d'action des mouvements sociaux permet de comprendre que tous les mouvements sociaux ne se situent pas au même niveau de

¹⁶ Ibid, p. 113.

¹⁷ Ibid, p. 115.

lutte. Mais il demeure que les mouvements sociaux, selon la conception tourainienne, sont des mouvements revendicateurs.

Nous venons de présenter les mouvements sociaux dans le cadre global de la conception tourainienne. Mais il existe plusieurs types de mouvement social : mouvement écologiste, mouvement étudiant, mouvement féministe ... et mouvement nationaliste. Ces mouvements sociaux ne poursuivent pas spécifiquement les mêmes buts et les moyens qu'ils entreprennent pour éventuellement atteindre leurs objectifs peuvent être tout aussi variés.

Mais quels qu'en soient les buts proposés et les moyens employés ... ce qui caractérise principalement un mouvement social, c'est qu'il est essentiellement revendicateur¹⁸.

3. L'interprétation de Melucci du mouvement nationaliste

Parmi les théoriciens et analystes des mouvements sociaux, celui qui, à notre avis, s'intéresse le plus à l'analyse du mouvement nationaliste est Melucci. Il préfère parler de mouvement ethno-national plutôt que mouvement nationaliste.

¹⁸ Guy Rocher, op. cit., p. 421.

Par mouvement ethno-national, Melucci entend "le fait d'une minorité qui lutte contre la discrimination et pour l'acquisition de droits politiques..."¹⁹. Cette lutte contre la discrimination et les revendications de droits politiques est inscrite, selon Melucci, dans le cadre de la formation des Etats-nations. Le processus amenant à la formation de ces Etats est un processus d'intégration très souvent forcée²⁰ de différentes ethnies.

Dans le but d'assimiler l'ethnie minoritaire on lui impose une identité qui correspond aux schèmes culturels de la culture dominante ainsi que la langue des groupes ethniques qui forment la majorité. C'est pourquoi, comme l'explique Melucci :

La réaffirmation d'un patrimoine culturel fait de langues, coutumes, traditions propres au groupe ethnique a été l'instrument par lequel les minorités se sont opposées au monopole culturel et linguistique des groupes dominants, à l'intégration forcée dans les codes symboliques imposés par le centre²¹.

¹⁹ Alberto Melucci, "Les adversaires du vide", Nouvelles pratiques sociales, Vol. 3, printemps 1990, p. 34.

²⁰ Alberto Melucci, "Mouvements sociaux, mouvements post-politiques", Revue internationale d'action communautaire (RIAC), 10/50, 1983, p. 25.

²¹ Ibid, p. 25-26.

Cette discrimination est due au refus des groupes formant la majorité de reconnaître et d'accepter l'identité culturelle de l'ethnie minoritaire en tant que valeurs distinctes.

La discrimination dont il est ici question, paraît être spécifiquement de nature culturelle, mais au fond, elle est aussi d'ordre économique et politique, ce que reconnaît Melucci en affirmant

L'histoire des Etats-nations ... avait produit et consolidé l'isolement des ethnies minoritaires dans des espaces économiquement et socialement périphériques²².

L'ethnie minoritaire subit une oppression nationale, oppression qui se manifeste à travers la discrimination culturelle, économique, politique et les rapports d'exploitation imposés par le centre - car il faut se le rappeler, la formation des Etats-nations est la réponse initiale au besoin du développement capitaliste. C'est contre ces discriminations et les rapports d'exploitation imposés par le centre que les mouvements ethno-nationaux mènent leurs luttes, indique Melucci. D'après lui, ces luttes revêtent deux aspects spécifiques : 1) la défense

²² Ibid, p. 25.

et la revendication d'une autonomie culturelle et 2) les revendications économique et politique; contrôle des ressources naturelles et construction d'une nation indépendante ou la conquête d'une ample autonomie²³.

Ces luttes sont menées au nom de l'identité ethnique, c'est-à-dire l'identité culturelle collective, critère autour duquel s'organisent les luttes des mouvements ethno-nationalistes pour le contrôle d'un champ social et culturel. Ainsi

La question ethno-nationale englobe l'identité ethnique, une arme capable de venger des siècles de discriminations ... et représente un moyen de pression pour agir dans le domaine politique²⁴.

Le conflit ethno-national plonge ses racines dans le passé et témoigne de la persistance des questions historiques non résolues²⁵. C'est dans ce sens que Melucci parle de résurgence du mouvement ethno-nationaliste :

L'insistance sur la continuité des mouvements actuels en regard aux traditions et aux problèmes non résolus du nationalisme qui serait revitalisé par certaines circonstances conjonc-

²³ Ibid, p. 25-26.

²⁴ Alberto Melucci, op. cit., printemps 1990, p. 32.

²⁵ Ibid, p. 32.

turelles ... et l'émergence de formes de solidarité qui n'ont plus comme référence principale leur place dans les rapports de production²⁶.

La résurgence du mouvement ethno-nationaliste fait appel à une nouvelle forme de solidarité qui se cristallise dans des besoins d'autonomie non satisfaits historiquement.

Le mouvement ethno-nationaliste est polysémique, conclut Melucci. Il en distingue trois types²⁷ :

1- Le mouvement ethno-nationaliste qui s'identifie à un groupe ethnique situé dans une région marginale qui aspire à l'indépendance ou à la réunification à un autre Etat.

2- Le mouvement ethno-nationaliste qui s'identifie à un pluralisme ethnique avec des groupes de poids équivalent qui ont le problème d'équilibrer leurs rapports.

3- Le mouvement ethno-nationaliste qui s'identifie aux groupes avec une identité ethnique et une culture traditionnelle qui réclament leur autonomie, leur indépen-

²⁶ Alberto Melucci, op. cit., 10/50, 1983, p. 25-26.

²⁷ Ibid, p. 26-27.

dance et le contrôle de leur territoire en opposition à un Etat national relativement homogène.

En élaborant sur les mouvements ethno-nationalistes c'est au dernier type que Melucci fait référence en tant que mouvement social revendicateur qui intègre en lui des revendications organisationnelles et des politiques.

Les mouvements auxquels j'ai fait référence sont surtout de ce dernier type et c'est là que de la façon la plus visible se sont manifestées de nouvelles demandes conflictuelles à propos des problèmes traditionnels²⁸.

L'analyse de ce type de mouvement ethno-nationaliste que propose Melucci pourra s'appliquer au mouvement nationaliste québécois, à cette seule différence que ce mouvement n'agit pas au nom d'une ethnie, mais plutôt au nom d'un peuple, le peuple québécois pour contrer et vaincre une oppression nationale, conséquence du processus de formation et de reproduction de l'Etat-nation canadien.

Avant tout, il faut préciser qu'au Québec, se sont succédés trois types de mouvements nationalistes.

²⁸ Ibid, p. 27.

- 1- Le mouvement nationaliste des patriotes, mouvement national révolutionnaire;
- 2- Le mouvement nationaliste clérical, mouvement de nature défensive;
- 3- Le mouvement nationaliste québécois, mouvement social revendicateur, intégrant en lui des revendications organisationnelles et politiques.

L'approche théorique tourainienne et l'analyse de Melucci considérant les mouvements nationaux comme mouvement social revendicateur de niveau élevé serviront de cadres conceptuels devant guider l'interprétation du mouvement nationaliste québécois.

CHAPITRE 2

DEMARCHE METHODOLOGIQUE

1. Objet de la recherche : la CSN et le mouvement nationaliste québécois de 1974-1990
2. La question de départ

La question de départ est la formule par laquelle le chercheur tente d'exprimer le plus exactement, le plus clairement possible, ce qu'il cherche à savoir, à élucider, à mieux comprendre. C'est le premier fil conducteur qui permettra au chercheur de structurer avec cohérence son travail¹.

¹ Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt; op. cit.
p. 21-22.

Notre question de départ est la suivante : La lutte de revendication de la CSN dans le mouvement nationaliste québécois a-t-elle subi un changement majeur?

3. Constitution de la problématique

Aspect général

Au début des années 1960, les structures sociales et politiques du Québec ont subi de profondes réformes. La société se laïcise, de nouvelles idées émergent, c'est la rupture avec l'ordre traditionnel. Dorénavant, on parle de société québécoise et de peuple québécois. Cette mutation sociale a un impact significatif sur le mouvement nationaliste au Québec. L'Eglise n'est plus le point de ralliement du nationalisme. Désormais, il n'est plus question du mouvement nationaliste cléricale ou traditionnel, mais du mouvement nationaliste québécois, un mouvement social revendicateur (la définition complète de ce concept viendra plus tard). L'indépendance du Québec est posée comme solution aux problèmes de la question nationale et comme arme capable de vaincre l'oppression nationale. Cette option politique engage à des niveaux différents tous les milieux socio-politiques, professionnels,

syndicaux et toutes les catégories sociales de la société québécoise.

Problème spécifique de la recherche

Les principales victimes de l'oppression nationale sont les travailleurs québécois parce qu'ils sont plus vulnérables à ses manifestations. C'est ce qui explique le fait que les organisations syndicales ont toujours pris position à un niveau quelconque dans les débats sur la question nationale. Mais peu d'études ont porté sur l'analyse de la position des appareils syndicaux dans le mouvement nationaliste québécois. C'est dans ce contexte que l'étude de l'évolution de la position de la CSN dans le mouvement nationaliste québécois suscite un intérêt particulier.

Question spécifique de la recherche

A partir de 1974, les débats sur l'indépendance du Québec sont portés au sein du parlement par le Parti québécois qui forme l'opposition officielle. En 1976, ce parti est porté au pouvoir. En 1980, il donne le coup d'envoi de la campagne référendaire sur la souveraineté-association. Le 20 mai 1980, l'espoir d'un Québec souve-

rain s'est évanoui, et le non remporte la victoire sur le oui. Après cet échec du référendum, le mouvement nationaliste québécois entre dans une phase léthargique. Puis, suite à l'échec de l'accord du Lac Meech, le mouvement ressurgit. Mais, durant ce parcours conjoncturel, quelle position la CSN, en tant que représentant du mouvement ouvrier revendicateur, a-t-elle pris dans le mouvement nationaliste québécois? Cette position a-t-elle évolué, et si oui, comment et pourquoi?

4. Les concepts de base et leur définition

Trois concepts sont au centre de notre recherche. Ils sont théoriquement liés. Il s'agit du mouvement nationaliste québécois, de la question nationale au Québec et de l'oppression nationale.

1. Nous entendons par mouvement nationaliste québécois un mouvement social de niveau élevé revendiquant l'indépendance politique du Québec en opposition avec l'Etat-canadien.
2. Nous entendons par question nationale au Québec l'ensemble des revendications politique, économique et culturelle formulées par le peuple québécois au cours de son histoire.
3. Par oppression nationale, nous entendons la politique de discrimination et d'assimilation qui s'inscrit dans les rapports de domination, de dépendance économique entre les nations dans le cadre de l'exploitation capitaliste et de l'Etat démocratique.

5. Constitution du corpus

Le corpus est le matériel empirique - ensemble de documents, de données, etc. sur lequel porte la recherche et permettra de vérifier les hypothèses.

Dans cette étude, le corpus comprend deux volets :

1) les documents de congrès de la CSN et les pamphlets, périodiques, bulletins et mémoires portant sur la question nationale et les questions qui s'y rattachent. Nous retenons ceux qui ont été publiés entre 1974 et décembre 1990.

Ces documents ont été repérés et recueillis en majorité au Centre de documentation de la CSN. Au niveau empirique, ils sont la source la plus pertinente en matière de données concrètes pour notre étude, étant donné qu'ils sont élaborés par la CSN elle-même. Ils sont de la matière brute. Les documents de congrès seront la base de notre analyse parce que le congrès syndical est le lieu où l'organisation syndicale définit sa position dans une conjoncture socio-politique donnée.

2) De plus, le corpus est constitué d'articles de revues, périodiques, de journaux qui font référence à la question nationale, aux positions de la CSN face à cette question et quelques ouvrages consacrés implicitement ou explicitement au mouvement nationaliste au Québec.

6. Choix de la méthode d'analyse

Notre analyse se situera dans l'approche de l'analyse de contenu, "une technique de recherche visant la description objective, systématique et quantitative du contenu manifeste des communications"². Il y a trois types de méthode d'analyse de contenu : l'analyse thématique, l'analyse formelle et l'analyse structurale³. L'analyse thématique tente principalement de mettre en évidence ou de définir les représentations ou les jugements des locuteurs⁴. Elle porte sur certains éléments du discours et permet d'infirmer ou confirmer les hypothèses de départ. L'analyse formelle porte principalement sur les formes et l'enchaînement du discours (l'analyse de l'expression, de l'énonciation)⁵. L'analyse structurale consiste, de son

² Benoit Gauthier, op. cit., p. 297.

³ Raymond Quivy et Luc Van Campenhoudt, op. cit., p. 216-217.

⁴ Ibid, p. 216.

⁵ Ibid, p. 216.

côté, à mettre en évidence les principes qui organisent les éléments du discours de manière indépendante du contenu même de ces éléments⁶.

L'analyse thématique de contenu est celle qui convient à notre étude. Notre but est de définir et d'analyser la position de la CSN à travers son évolution dans le mouvement nationaliste québécois. Il ne s'agira donc pas de nous pencher sur les aspects énonciatifs et syntaxiques du discours, mais de nous attacher d'abord et avant tout à son contenu. Notre grille d'analyse consistera en un repérage de thèmes autour desquels la CSN élabore sa position. Le traitement de nos données sera qualitatif.

Hypothèses

Tout travail de recherche doit se structurer autour d'une ou de plusieurs hypothèses. L'hypothèse est le fil conducteur qui permet de mener avec ordre et rigueur la recherche que l'on propose de réaliser. Elle se présente comme une réponse provisoire à une question⁷.

⁶ Ibid, p. 217.

⁷ Ibid, p. 113.

Deux hypothèses serviront de fil conducteur à notre recherche.

1) La CSN est un acteur dans le mouvement nationaliste québécois dont la position a évolué favorablement envers l'indépendance du Québec.

2) S'il y a évolution dans la position de la CSN envers l'indépendance du Québec, elle s'effectue à travers des phases spécifiques.

CHAPITRE 3

RAPPEL HISTORIQUE DU MOUVEMENT NATIONALISTE AU QUEBEC

1. De la conquête à l'acte de Québec

Suite au traité de Paris, en 1763, la France concéda à la Grande-Bretagne la possession de la Nouvelle-France. L'occupation britannique sera légitimée juridiquement et politiquement par la Proclamation royale - première constitution élaborée par Londres pour asseoir sa domination impérialiste sur sa nouvelle colonie. "C'est une nation anglaise qui allait être appelée à se former et, par le fait même, à exercer des pressions à l'assimilation sur le peuple colonial francophone"¹. La Proclamation royale

¹ Gilles Bourque et Anne Légaré, op. cit., p. 31.

fait de l'anglais la seule langue officielle de la colonie, accorde la préséance à la religion anglicane en plaçant la religion catholique sous l'autorité du roi d'Angleterre. Elle abolit le régime seigneurial et le remplace par la tenure anglaise. Les conquies ne sont pas autorisés à exercer des fonctions politiques à moins qu'ils ne renient officiellement la religion catholique.

Mais quelles sont les attitudes des élites autochtones face à cette politique d'assimilation. Louis Balthazar donne la réponse suivante : "Dès l'occupation, les autorités religieuses ... ont commandé à leurs fidèles la soumission aux nouveaux maîtres"². Et il ajoute : "Les canadiens ont pu maugréer, mais ils ne se sont pas rebelles"³. C'est dire qu'ils n'ont manifesté aucun sentiment nationaliste.

Gilles Bourque et Anne Légaré ne sont pas de cet avis. Pour eux, "Au contraire, la Proclamation royale provoqua une levée de boucliers dans la colonie. Les seigneurs et le Clergé s'y opposèrent de toute leur force"⁴.

² Louis Balthazar, op. cit., p. 43.

³ Ibid.

⁴ Gilles Bourque et Anne Légaré, op. cit., p. 36.

Faut-il pour autant considérer cette opposition comme le premier mouvement nationaliste au Québec. Nous pensons que non, car les seigneurs et le Clergé n'ont pas mené de lutte contre l'occupation en soi. Ils ont tout simplement élevé la voix contre un fait accompli. Cette protestation des seigneurs et du Clergé que relatent Gilles Bourque et Anne Légaré n'est autre que des signes avant-coureurs du nationalisme défensif - défense de la langue, de la religion et de la foi - sans aucune base politique, inspiré par le Clergé qui en assumera le leadership. Ce nationalisme allait dominer durant plus d'un siècle l'histoire du mouvement nationaliste au Québec.

Les premiers gouverneurs anglais ayant compris que la portée discriminatoire de la Proclamation royale pourrait engendrer une rébellion nationale, ont très tôt abrogé cette loi. Ils créeront un nouveau pacte "pacte de conciliation"³ avec les seigneurs et l'aristocratie cléricale, les deux fractions de la classe dominante des nouveaux conquis.

Ce nouveau pacte, c'est l'Acte du Québec. Le peuple conquis retrouve ses prérogatives culturelles, juridiques, économiques et voire même politiques : reconnaissance

³ Ibid., p. 36.

implicite de la religion catholique comme religion officielle des canadiens-français, rétablissement des lois civiles françaises; participation des seigneurs au gouvernement; la réinstauration de la rente seigneuriale et de la dime-assises des pouvoirs économique et social des seigneurs et du Clergé.

Cette législation avait un but spécifique. Il fallait cette générosité politique pour empêcher que le peuple conquis soit influencé par la révolution américaine et qu'il se solidarise avec la cause de ces révolutionnaires. Ainsi, le gouvernement colonial veut gagner à sa cause le peuple conquis; de là, il dresse une barrière contre une éventuelle invasion des troupes révolutionnaires américaines en guerre contre l'Angleterre.

De toute façon, cette stratégie politique a permis au peuple conquis - gouverné malgré tout par les anglais - de conserver sa structure sociale. Mais pas pour longtemps! Elle sera chambardée avec l'arrivée des loyalistes et on assistera à la manifestation du premier mouvement nationaliste politique au Québec.

2. Le mouvement nationaliste des patriotes

L'arrivée des loyalistes constituera le cadre dans lequel se développera le premier mouvement nationaliste politique au Québec. Les loyalistes sont des colons britanniques s'opposant à la révolution américaine qui émigrent au Québec. Leur établissement dans la colonie est à l'origine de l'Acte constitutionnel de 1791.

Cette nouvelle constitution divise le Canada en deux : Haut et Bas Canada. Le premier est identifié à la communauté anglophone, le deuxième à la communauté francophone. Désormais, on parle de canadiens anglais et de canadiens français. Ces derniers subissent une oppression nationale dont l'historiographie nationaliste a clairement démontré l'existence.

La colonie est administrée par une chambre d'assemblée élue par la population, mais sans responsabilité ministérielle et deux Conseils, exécutif et législatif où l'aristocratie continue à être représentée. Le droit civil français demeure. Le régime seigneurial est maintenu mais on accorde le choix de la tenure. La politique de collaboration avec l'aristocratie est révisée⁶. Compa-

⁶ Ibid, p. 47.

rativement à la Proclamation royale et à l'Acte du Québec, on peut parler d'un nouveau régime politique et social.

Ce changement structurel favorise la montée de la petite bourgeoisie bas-canadienne qui remplace l'aristocratie cléricale comme classe "dominante". Regroupant des gens de profession libérale, des boutiquiers et des artisans. "Cette nouvelle classe, issue du peuple, définira une nouvelle stratégie, celle du développement et de l'expansion, fondée sur le nationalisme qui se structure comme idéologie..."⁷. Ils sont regroupés autour du Parti patriote.

Cette nouvelle classe "dirigeante" domine et contrôle la Chambre d'assemblée. Malgré le peu de pouvoirs attribués à cette Chambre, en s'appuyant sur la paysannerie, la petite bourgeoisie libérale-patriote met tout son poids dans la balance du pouvoir pour exiger la responsabilité du gouvernement devant la Chambre et déstabiliser l'administration coloniale. C'est l'éclatement d'un conflit de classes qui repose sur un nationalisme révolutionnaire : indépendance nationale, laïcisation et instauration d'un régime moderne de propriété - les radicaux en 1838.

⁷ Gilles Bourque, op. cit., p. 326.

Les contradictions sont profondes entre la bourgeoisie marchande et la petite bourgeoisie libérale-patriote. La bourgeoisie marchande s'appuyant sur l'Etat colonial en tant qu'appareil répressif de classe, "tente d'imposer un capitalisme commercial à propension continentale"⁸; la petite bourgeoisie libérale-patriote veut s'approprier le pouvoir politique dans le cadre d'une révolution nationale pour établir une économie proprement bas-canadienne au sein de laquelle se créerait éventuellement un secteur industriel à partir de l'agriculture⁹.

L'antagonisme ayant atteint son paroxysme on déboucha sur la guerre civile à la fin de laquelle le mouvement des patriotes fut vaincu en 1837. Voulant refaire la même expérience, les patriotes sont une nouvelle fois vaincus et écrasés par l'armée coloniale au service de la bourgeoisie marchande, en 1838.

L'échec du mouvement résulte surtout des "contradictions entre le libéralisme politique et le conservatisme social"¹⁰ du Parti patriote. La petite bourgeoisie professionnelle qui dirigeait la rébellion "... oscille entre

⁸ Ibid, p. 327.

⁹ Ibid.

¹⁰ Louis Balthazar, op. cit., p. 58.

deux positions et deux visions de société, soit le maintien des seigneuries, soit le rêve de la petite propriété indépendante dans l'agriculture comme aux Etats-Unis"¹¹. Cette défaite est due à la nature de classe de la petite bourgeoisie, une classe qui n'a pas d'autonomie politique et idéologique propres.

Le mouvement des patriotes est le premier mouvement nationaliste politique révolutionnaire dans l'histoire du Québec. Il ne se limite pas aux seules revendications de démocratie comme le laisse entendre Rock Denis¹²; il lutte contre l'oppression nationale et contre l'assimilation des canadiens français et vise à s'appropriier le pouvoir politique par la déstabilisation de l'Etat colonial pour créer un Etat souverain assorti d'un gouvernement républicain.

Le mouvement nationaliste des patriotes - même s'il ne vise pas la construction d'une société égalitaire - n'entre pas dans le cadre de l'analyse des nouveaux mouvements sociaux, parce qu'il visait la destruction d'un Etat

¹¹ Gilles Bourque et A. Légaré, op. cit., p. 70.

¹² Rock Denis, considère le mouvement des patriotes comme un mouvement ne revendiquant que de la démocratie, Lutte de classes et question nationale au Québec (1948-1968), éd. Presses socialistes internationales, 1979, p. 15-28.

établi pour le remplacer par un autre et, par là, des changements révolutionnaires. Suite à l'échec de ce mouvement nationaliste, la petite bourgeoisie cléricale s'affirmera et l'on assistera pendant plus d'un siècle à l'évolution d'un nationaliste défensif, apolitique.

3. Le mouvement nationaliste cléricale

L'échec des patriotes a permis à Londres de réaliser un rêve caressé depuis 1811 : l'union du Haut et du Bas Canada. A l'Acte constitutionnel de 1791 se substitue l'Acte de l'Union de 1840.

Le Haut Canada et le Bas Canada forment une seule et même communauté politique. Une nouvelle assemblée est constituée dans laquelle le Bas Canada, malgré la supériorité numérique de sa population, partage le même nombre de sièges que le Haut Canada. Qui plus est, l'anglais est reconnue comme étant la seule langue officielle de l'Union. C'est la minorisation et l'infériorisation du peuple francophone. Désormais, le peuple est appelé à

lutter contre tout un processus d'assimilation et d'oppression nationale¹³.

D'âpres luttes menées par des politiciens comme Lafontaine ont permis au Clergé de contrôler le système d'éducation et d'administrer les services sociaux. L'Eglise encadre le peuple grâce à ce pouvoir culturel et "social" et l'idéologie nationaliste est centrée sur la défense de la langue, de la religion et de la race. Bref, il s'agit d'un nationalisme défensif et apolitique.

Ce nationalisme d'inspiration cléricale, opposé à toutes les idées modernes "constituera donc une sorte de

¹³ L'oppression nationale consiste en une politique de discrimination et d'assimilation qui s'inscrit dans les rapports de domination, de dépendance économique et du développement inégal entre les nations dans le cadre de l'exploitation capitaliste. L'oppression nationale est exercée par l'Etat central au profit de la classe capitaliste qui représente la nation dominante. Le Québec, nation historiquement dominée, vit ces phénomènes : il subit une oppression nationale sous le régime colonialiste anglais, puis dans le fédéralisme canadien.

Plusieurs études ont démontré les effets de l'oppression nationale sur les travailleurs et le peuple québécois : discrimination salariale, l'anglais critère de valorisation en matière d'embauche et de promotion, sous représentativité de la bourgeoisie autochtone dans des secteurs influents de l'économie ... Bref, dans le fédéralisme canadien, le Québec, en tant que nation, est soumis aux grandes décisions économiques et politiques de l'Etat canadien. A partir de 1960, avec l'émergence du mouvement nationaliste québécois, la lutte contre l'oppression prend une dimension politique et la souveraineté du Québec fera l'objet d'un référendum.

point de rassemblement pour tout un peuple pendant plus d'un siècle"¹⁴.

Près de vingt ans plus tard (1848-1867), dans le but de créer un marché national unifié et de protéger les possessions britanniques contre l'évolution de l'impérialisme américain, une nouvelle structure politique est créée en 1867 : la Confédération canadienne ou l'Acte d'Amérique du Nord Britannique. Cette nouvelle constitution n'est que le prolongement de la politique d'assimilation et d'oppression nationale de l'Acte de l'Union.

Cette confédération qui devait être un pacte entre deux nations - le Québec et le Canada - n'est qu'un régime favorisant l'émergence et la domination de la bourgeoisie canadienne. Les pères de l'Acte de 1867, dans le but de maintenir le Québec sur la défensive ne touchent pas aux institutions contrôlées par l'Eglise. "Ainsi pour le Clergé, le nouveau cadre confédératif permet de maintenir des traditions"¹⁵. Alors, il n'est point besoin de pratiquer un nationalisme offensif.

¹⁴ Louis Balthazar, op. cit., p. 73.

¹⁵ Ibid, p. 112.

L'idéologie du nationalisme cléricale se reproduit de 1840 à 1960. Pourtant, des nationalistes comme Honoré Mercier et Henri Bourassa cherchaient à donner une orientation politique au mouvement nationaliste de l'époque pour le sortir des ornières du nationalisme défensif. Mais l'absence d'une vision politique laïque a empêché ces hommes de transcender la pensée nationaliste cléricale.

Le concept d'autonomie provinciale a été mis de l'avant par Honoré Mercier. Duplessis le reprit et en fit son cheval de bataille pour s'opposer à la mise en place de l'Etat-providence sous l'égide d'Ottawa. Cette position nationaliste de Duplessis, beaucoup d'intellectuels québécois la qualifient de réactionnaire ou de populiste. Le discours nationaliste de Duplessis était vide de sens. Pendant qu'il prônait l'autonomie provinciale en empêchant les institutions sociales de la province de bénéficier de la politique de l'Etat-providence canadien, il "laissait les américains exploiter les ressources naturelles du Québec à bon marché"¹⁶ et le contrôle de l'économie à la bourgeoisie canadienne. A l'exception de ces deux actions qui ont quand même une portée nationale significative : l'imposition unilatérale de

¹⁶ Ibid., p. 109.

l'impôt du Québec et l'adoption du drapeau national du Québec

le nationalisme de Duplessis ne pèse pas lourd ... Il n'est guère allé plus loin que de dire non aux mesures progressistes d'Ottawa et de proclamer tous azimuts qu'il était dévoué à la défense de nos traditions ancestrales, de notre agriculture et de notre butin¹⁷.

Si des hommes politiques et des intellectuels tels que Mercier, Bourassa et Duplessis ont contribué à la domination du nationalisme d'inspiration cléricale, une nouvelle génération de politiciens et d'intellectuels donneront une orientation politique au mouvement nationaliste. Le mouvement nationaliste d'inspiration cléricale est un mouvement défensif et apolitique, ce n'est pas un mouvement de revendication à proprement parler.

4. Le mouvement nationaliste québécois

Paul R. Bélanger et Céline St-Pierre ont souligné qu'on assiste à la fin des années 1950 à une lutte de classe entre la nouvelle petite bourgeoisie - regroupant laïcs et technocrates - et la petite bourgeoisie traditionnelle représentée par le Clergé. A la suite de cette

¹⁷ Ibid., p. 111.

lutte de classe, la nouvelle petite bourgeoisie a évincé la petite bourgeoisie traditionnelle en s'appropriant le contrôle "de l'appareil administratif d'Etat et des appareils idéologiques (école, santé, loisir, culture, information"¹⁸.

Au cléricanisme se substitue le laïcisme. Le Clergé perd son leadership sur la société et sur la classe ouvrière avec la laïcisation de la CCTC qui devient la CSN.

Cette mutation sociale est l'oeuvre d'une alliance de classe. Le mouvement syndical dans ses luttes contre l'arbitraire du pouvoir duplessiste et pour une meilleure représentativité des ouvriers dans la vie sociale en tant que classe laborieuse, a été appuyé par la nouvelle petite bourgeoisie qui luttait pour l'établissement d'un pouvoir laïque. Cette alliance de classes a contribué largement aux élections du Parti libéral en 1960. Une fois au pouvoir, le parti ne fait que donner suite aux principales revendications de ces forces sociales.

¹⁸ Paul R. Bélanger et Céline St-Pierre, "Dépendance économique, subordination politique et oppression nationale : Le Québec de 1960-1977", Sociologie et Sociétés, Vol. 10, No. 2, octobre 1978, p. 131-140.

Sous l'égide de la révolution tranquille, les structures politiques et sociales ont subi de profondes réformes. La société est laïcisée. Par conséquent, "le Québec des années 1960 ne peut plus définir son identité au religieux"¹⁹. Elle est définie par référence à la nation, la nation québécoise. La notion de nation canadienne-française imposée au peuple par la conquête a cédé la place à la notion de peuple québécois. Le Québec se dote d'un nouvel Etat, un Etat moderne, un Etat aux aspirations nationales politiques : l'Etat québécois. Ainsi, prit naissance le mouvement nationaliste québécois.

Sous le slogan Maître de chez nous véhiculé par les ténors de la révolution tranquille, nous assistons à la mise en place d'une politique nationaliste. Les actions les plus significatives de cette politique sont : la nationalisation de l'Hydro-Québec et "la création des sociétés d'Etat dans le domaine des ressources naturelles"²⁰.

Le mouvement nationaliste a pris une dimension politique et étatique grâce à l'intervention de l'Etat du Québec dans divers secteurs de la société québécoise. Le

¹⁹ Louis Balthazar, op. cit., p. 131.

²⁰ Ibid, p. 174.

mouvement nationaliste québécois n'est plus un mouvement défensif, c'est un mouvement revendicatif, revendiquant tous les pouvoirs : politique, économique et culturel qui permettraient à l'Etat québécois d'assumer sa responsabilité en tant qu'Etat national envers la nation québécoise.

Après la chute du gouvernement libéral, dirigé par Jean Lesage, le mouvement national québécois influencera la formulation du slogan Egalité ou Indépendance véhiculé par Daniel Johnson; et la thèse de la souveraineté culturelle prônée par Robert Bourassa - malgré son allégeance fédéraliste. Dans ces discours nationalistes, l'idée d'un Etat québécois devant assumer l'autonomie de la nation était très forte. Ce sont les effets et les manifestations de l'oppression nationale qui stimulent ces discours. Cette oppression nationale que subit le peuple québécois, c'est le Parti québécois qui a pu prendre des moyens concrets pour la contrer en donnant aux revendications nationalistes du peuple québécois le contenu politique le plus large avec son projet de souveraineté-association. Le mouvement nationaliste québécois est animé par un discours nationaliste politique et revendicateur.

Pour légitimer ce projet, le 20 mai 1980, le peuple québécois était appelé à voter par référendum, qui constituait une pression politique exercée sur l'appareil d'Etat

canadien pour contrer les manifestations de l'oppression nationale. Le mouvement nationaliste québécois utilise sa capacité d'action pour faire triompher les revendications du peuple québécois. Mais l'offensive de l'Etat canadien, de la bourgeoisie canadienne et la complicité du P.L.Q. ont voué à l'échec le projet souverainiste. Le NON a triomphé du OUI.

Par la suite, le mouvement nationaliste québécois a connu une période de silence. Puis, suite à l'échec de l'accord du Lac Meech - refus de la communauté canadienne anglaise²¹ de reconnaître le Québec comme société distincte - le mouvement ressurgit avec ampleur et acuité : syndicats, organisations populaires, organisations socio-professionnelles, une fraction de la bourgeoisie québécoise représentée par le mouvement des caisses populaires Desjardins, refusant d'être à la remorque des partis politiques, prennent la direction du mouvement.

Le mouvement nationaliste québécois est un mouvement social revendicateur de niveau élevé. Il intègre des revendications organisationnelles et politiques. Il ne

²¹ Les autres provinces compte tenu de leurs affinités culturelles se rejoignent et forment ce qu'on appelle la communauté canadienne anglaise, ou la nation canadienne anglaise en opposition à la nation québécoise.

visé pas l'abolition de l'Etat-canadien; il revendique plutôt l'indépendance du Québec en opposition à l'Etat canadien. Il mène sa lutte au nom du peuple québécois. Le conflit avec l'adversaire est un problème social qui concerne l'ensemble de la société : l'indépendance du Québec est une option qui résulte du refus de la reconnaissance du Québec comme nation avec toutes les prérogatives qui lui sont dues. Cette lutte de revendication est culturellement marquée par le refus de l'imposition d'une identité : l'identité canadienne française. Ce refus d'imposition est l'expression d'une volonté de rupture avec toute forme d'aliénation et d'assimilation culturelles. L'identité québécoise celle du peuple québécois est l'expression d'une culture frayant la voie à sa pleine autonomie et le symbole autour duquel s'organise les luttes du mouvement nationaliste québécois. Ce mouvement entre dans le cadre de l'analyse des nouveaux mouvements sociaux tel qu'élaboré par Touraine et ses pairs et de l'analyse que Melucci propose des mouvements nationaux. C'est un mouvement social revendicateur de niveau élevé revendiquant l'indépendance politique du Québec en opposition avec l'Etat-canadien.

Le mouvement nationaliste québécois est aussi caractérisé par le refus de l'imposition et de la domination

des appareils de parti. Il n'est pas le monopole d'un parti politique; il est assumé par plusieurs acteurs liés par une solidarité objective et concrète : l'indépendance du Québec. La CSN est l'un de ces acteurs.

Le mouvement nationaliste québécois, comme tout mouvement national conçu dans l'approche tourainienne des mouvements sociaux, intègre plusieurs types de revendications : culturelle, économique et d'indépendance politique. Par conséquent, il se peut que tous les acteurs impliqués dans le mouvement nationaliste québécois ne luttent pas nécessairement pour la ou les mêmes revendications. Parmi ces revendications ci-haut énoncées, d'une période à l'autre sur quoi la CSN a-t-elle concentré ses luttes dans le mouvement nationaliste québécois?

DEUXIEME PARTIE

L'EVOLUTION DE LA POSITION DE LA CSN
DANS LE MOUVEMENT NATIONALISTE QUEBECOIS

CHAPITRE 4

PREMIERE PERIODE, 1974-1976

LA CSN ET LE MOUVEMENT NATIONALISTE QUEBECOIS AVANT L'ARRIVEE DU P.Q. AU POUVOIR

Pendant la période 1974-1976, le P.Q. formant l'opposition officielle porte le débat sur l'indépendance du Québec au coeur du Parlement. Le mouvement nationaliste québécois avançait allègrement. Mais quel rôle a donc joué la CSN au cours de cette période? Les rapports des congrès de 1974 et 1976 nous fourniront la réponse.

1. Le congrès de 1974

Chaque congrès prend une importance particulière aussi bien pour les syndicats et les syndiqués que pour les intellectuels et les chercheurs parce que les nou-

velles décisions tracent la voie de l'orientation du mouvement syndical et mettent en lumière sa position dans une conjoncture socio-politique donnée.

La CSN se réunit en congrès chaque deux ans - sauf en cas d'exception - pour définir ses objectifs fondamentaux et prendre de nouvelles décisions. Son congrès de 1974 "Vivre à notre goût" a porté sur un éventail de droits à acquérir pour les travailleurs :

- droit à la syndicalisation
- droit à la liberté syndicale
- droit à la négociation et à la grève
- droit à la participation à la vie syndicale
- droit à l'information
- droit des travailleurs immigrants
- droit au salaire décent
- droit au français, à la sécurité et à des conditions humaines
- droit à des heures et des horaires convenables¹

A côté de l'ensemble de ces droits sociaux soutenus et défendus par la Centrale dans le procès-verbal de son 46^e congrès,

c'est aux femmes cependant que l'on doit l'inédit du congrès de 1974 : un comité de la condition féminine est mis sur pied et chargé de produire, dans le prolongement du débat d'orien-

¹ Vivre à notre goût, 46^e congrès de la CSN, 1974, p. 32.

tation de la Centrale, un document sur l'oppression des femmes².

La lutte des femmes est reconnue au même titre que toutes les luttes syndicales à mener par la Centrale contre l'exploitation capitaliste.

A l'intérieur de l'ensemble des droits à acquérir pour les travailleurs, la CSN a simplement fait mention du droit au français, sans explication aucune. Cette revendication toute culturelle qu'elle apparaisse ne permet pas de conclure que la Centrale est impliquée dans le débat sur la question nationale et qu'elle a pris position, parce que dans ce congrès aucune recommandation n'a été faite à propos de la question nationale et ses enjeux.

2. Le congrès de 1976

Prenons notre pouvoir - le terme du congrès de 1976-
a, quant à lui, porté principalement sur de nouvelles revendications sociales des travailleurs.

- salaire minimum de 4 \$ l'heure;
- à travail égal, salaire égal;
- congé de maternité payé;

² Louis Favreau et P. L'Heureux, Le projet de société de la CSN..., éd. C.F.P., 1984, p. 113.

- obtention ou conservation d'une formule d'indexation au coût de la vie;
- élimination de tout plan boni et de tout travail au rendement;
- sécurité et santé au travail dont le droit d'arrêter de travailler si les lieux de travail sont dangereux³.

Outre ces revendications et l'exposé : "d'où vient l'oppression des femmes", dans son document du 47^e congrès, la Centrale a jugé aussi nécessaire d'émettre une critique contre le syndicalisme de boutique/d'affaire. Elle rejette par la même occasion l'idée d'un syndicalisme tranquille en mettant l'accent sur le rôle et l'action d'un syndicalisme de combat. C'est-à-dire

... un syndicalisme qui ne contente plus de dénoncer et de réprimer les abus d'un système, même s'il doit le faire chaque jour, mais d'un syndicalisme qui a acquis la certitude qu'il faut aller à la racine du mal, aux causes profondes qui ont identifiées dans le système lui-même. Ce ne sont plus les abus du capitalisme qu'il faut combattre mais le capitalisme lui-même parce que, de sa nature, il est source d'iniquité⁴.

Le syndicalisme de combat dans la vision théorique et idéologique de la CSN est un syndicalisme qui mène des luttes sociales contre l'organisation capitaliste du

³ Ibid, p. 115.

⁴ Prenons notre pouvoir, 47^e congrès de la CSN, 1976, p. 28.

travail pour construire un système économique qui a comme priorité la satisfaction des besoins des travailleurs et non celle du marché.

Le congrès de 1976 ayant pour thème "Prenons notre pouvoir" est inscrit dans le cadre idéologique du manifeste Ne comptons sur nos propres moyens, document élaboré dans l'approche de la lutte de classes par l'appareil syndical de la CSN en 1972. Par contre, tout comme dans le document de son 46^e congrès tenu en 1974, la CSN n'a fait aucune mention dans celui de son 47^e congrès tenu en 1976, de la question nationale.

Durant la période 1974-1976, la CSN a mis sur les tablettes la question nationale en mettant l'accent et menant la lutte sur de nouveaux droits à acquérir par les travailleurs et sur de nouvelles revendications sociales -que nous venons d'énumérer sans pour autant les analyser parce que ce n'est pas là l'objectif de notre recherche.

Certains conçoivent la mise à l'écart de la question nationale par la CSN comme étant le signe d'un silence complice avec le P.Q. ou d'un silence d'impuissance. Pour d'autres, c'est la conséquence de son virage à 180

degrés dans la gauche politique pour qui l'indépendance c'est bourgeois et ça divise les travailleurs ... au Canada⁵.

Ces raisons ne suffisent pas à elles seules à expliquer la mise au rencart de la question nationale par la CSN durant cette période. Il est un fait, particulièrement important à la base de cette position de la CSN : la question nationale a été l'objet de division au sein de la Centrale. Pour juguler cette crise, l'appareil syndical mettait de l'avant le projet de société socialiste qui reconduisait l'unité syndicale en classant dans des tiroirs la question nationale - nous y reviendrons en apportant plus de précisions. Par conséquent, la direction syndicale ne voulait pas rouvrir ce dossier, aussi controversé pour la CSN, lors de ces congrès.

Durant cette période, la CSN a été absente dans le mouvement nationaliste québécois. Mais l'arrivée du Parti québécois au pouvoir obligera la Centrale à intervenir dans le débat sur la question nationale.

⁵ Louis Favreau et P. L'Heureux, op. cit., p. 121.

CHAPITRE 5

DEUXIEME PERIODE, 1976-1980 LA CSN ET LA CAMPAGNE REFERENDAIRE

1. La CSN et le Livre blanc du P.Q.

Le Parti québécois, trois ans après son élection à la tête du gouvernement du Québec, a ouvert officiellement le débat référendaire avec la publication du Livre blanc sur la souveraineté intitulé "La nouvelle entente Québec-Canada". Ce document dans lequel il définit sa position officielle est l'objet de nombreuses critiques. Et, "la réaction du Canada anglais au Livre blanc perçue par la presse anglophone est donc dans son ensemble négative"¹.

¹ Robert Décary, "La Presse anglophone et le Livre blanc", La Presse, 14 novembre 1979.

La communauté anglophone accuse l'auteur du Livre blanc, le gouvernement péquiste, d'avoir présenté l'anglais comme un éternel conquérant qui n'aura de cesse lorsqu'il aura exterminé tous les francophones du pays². C'est un peu trop fort!

Il est vrai que le Livre blanc présente les anglophones comme un bloc homogène formant ce qu'on appelle la communauté anglaise et identifie le pouvoir fédéral comme l'instrument principal de son progrès...³; de là à faire de cette considération la preuve d'une xénophobie implacable face aux anglophones, il y a un grand pas.

Au Québec, les réactions sont partagées, moins incisives, plus ouvertes à la compréhension de l'histoire. Dans le milieu intellectuel, à travers des éditoriaux et articles, on critique surtout l'auteur du Livre blanc d'avoir manqué d'honnêteté intellectuelle en utilisant l'histoire à des fins de propagande de parti.

² Ibid.

³ Nouvelle entente Québec - Canada, Editeur officiel, novembre 1979, p. 17.

Dans le milieu syndical, la CSN en tant qu'un acteur dans le mouvement nationaliste québécois plonge aussi ses regards dans le Livre blanc.

1.1 La CSN et la partie historique du Livre blanc

L'histoire sociale d'un peuple, n'est pas interprétée de la même façon, par les acteurs sociaux. Ceux-là qui sont à la tête de l'appareil d'Etat dans une conjoncture politique donnée, puisent dans l'histoire ce qui correspond à leurs objectifs du moment pour construire leur discours politique. L'interprétation de l'histoire, dans ce contexte, devient donc un instrument du pouvoir dont

chaque événement du passé deviendra porteur d'un sens qui ne pourra que justifier les mesures que l'Etat propose; ces mesures apparaissent les seules possibles, les seules qui correspondent à l'intérêt général⁴.

C'est au gouvernement péquiste que la CSN s'adresse en écrivant ces lignes, l'accusant d'avoir interprété l'histoire comme instrument du pouvoir en y retenant les faits et les événements qui correspondent à ses objectifs

⁴ Le travail CSN, Analyse du Livre sur la souveraineté-association, décembre 1979, p. 3.

politiques en les faisant passer pour des intérêts communs comme si toutes les catégories sociales avaient vécu et subi l'oppression nationale de la même façon et partageaient les mêmes intérêts.

Pour la CSN, le Livre blanc tient un langage partisan et relève des éléments de l'histoire qui servent les intérêts, les projets et les stratégies du gouvernement péquiste. Ainsi, bon nombre d'éléments à même de faire comprendre l'enjeu historique de la lutte du peuple québécois contre l'oppression nationale, nous apprend la CSN, sont absents du Livre blanc : la Centrale donne quelques exemples :

- Le Livre blanc n'a pas dit qu'au début de la colonie, la société se constitua en classes sociales dont les intérêts n'étaient pas les mêmes face à la métropole française;
- que la lutte des Patriotes était une lutte entre les classes au sein d'une même formation sociale et par ses revendications et son projet politique une lutte contre la domination nationale³.

Toute l'analyse du Livre blanc, conclut la CSN dans sa critique de la partie historique de ce document

³ Ibid., p. 4-5.

est centrée sur les institutions politiques et les seuls éléments retenus sont ceux qui affectent la petite ... bourgeoisie québécoise et qui entravent sa marche vers l'exercice plein et entier du pouvoir politique⁶.

A la lumière de cette lecture, la petite bourgeoisie québécoise se considère comme la seule ou du moins la principale force concernée par la question nationale et il semble que toute solution à ce problème doive découler exclusivement de sa vision d'un Québec indépendant. Les autres groupes sociaux et organisations sociales, dont la CSN, sont relégués au rang de simples acteurs dans le mouvement nationaliste québécois, dont le leadership jusqu'ici est exercé par le Parti québécois.

La CSN reproche au Livre blanc d'avoir fait l'histoire de la question nationale l'affaire de la petite bourgeoisie nationaliste québécoise en ignorant tous les éléments permettant de comprendre l'évolution des enjeux historiques et politiques de cette question.

⁶ Ibid, p. 5.

1.2 La CSN et la partie politique du Livre blanc : la souveraineté-association

Le projet de souveraineté-association, René Lévesque l'avait clairement esquissé en 1968 dans son ouvrage : Option Québec. Il s'agit d'un régime

... dans lequel deux nations, l'une dont la patrie serait le Québec, l'autre qui pourrait réarranger à son gré le reste du pays, s'associeraient ... dans une adaptation originale de la formule courante des marchés communs⁷.

Porté au pouvoir, son gouvernement a fait la mise en forme du projet et le présente comme solution aux luttes de juridiction de pouvoir Québec - Canada.

Par souveraineté, le gouvernement péquiste fait référence à un Etat souverain politiquement. Par association, il fait référence à une association économique large avec le Canada, à l'harmonisation de certaines législations à travers des institutions communautaires appelées à gérer les domaines communs des deux collectivités nationales.

⁷ René Lévesque, Option Québec, éd. de l'Homme, 1968, p. 42.

Cette partie qui constitue l'ossature du Livre blanc, d'aucuns la trouvent peu élaborée : des 118 pages de ce document, seulement une douzaine de pages y sont consacrées⁸. Lise Bissonnette fait la constatation suivante :

... nulle partie de la proposition gouvernementale n'est moins claire, une fois le livre refermé. La perspective d'association ... est délibérément floue; les institutions ne peuvent être définies une fois pour toutes ... la mise en oeuvre et le fonctionnement même du "traité d'association" sont à peine esquissés⁹.

La CSN, de son côté, regrette amèrement que sur 118 pages du Livre blanc, trois seulement soient réservées au fonctionnement des institutions gérant le statut d'association¹⁰.

Il est un fait que le nombre de pages écrites n'est pas un critère absolu pour justifier le bien-fondé d'une position politique, idéologique ou autre. Car on peut écrire des milliers de pages sur un sujet sans pour autant dire grand chose. Mais dans le cas du projet de souveraineté-association, l'Entente à négocier avec l'établissement

⁸ Marcel Adam, "Le Livre blanc sur l'option péquiste", La Presse, 3 novembre 1979.

⁹ Lise Bissonnette, "L'indéfinissable égalité", Le Devoir, 5 novembre 1979.

¹⁰ Le travail CSN, op. cit., décembre 1979, p. 10.

fédéral, chaque élément devrait être clairement défini et bien spécifié. Tel n'est pas le cas si l'on considère l'explication fournie quant aux modalités de fonctionnement des institutions communautaires formant la structure de la nouvelle entente et les critiques qui y sont faites.

- Le Conseil communautaire qui aura un pouvoir décisionnel sur la politique du traité d'association, sera formé de ministres provenant du Québec et du Canada qui agiront d'après les instructions de leurs gouvernements respectifs¹¹. Mais on ne précise pas le nombre de ministre qui siégeront voire leur répartition si celle-là sera égale pour les deux blocs nationaux. "Les modalités de désignation des ministres à ce conseil demeurent imprécises"¹².

- La Commission d'experts est une institution qui servira de secrétariat général à la communauté et qui aura pour tâche aussi de coordonner les relations en matière du commerce extérieur, indique le Livre blanc. Quant à la formation, il précise seulement que cette commission "sera formée de spécialistes québécois et canadiens, choisis

¹¹ Nouvelle entente Québec - Canada, Editeur Officiel, p. 67.

¹² Le travail CSN, op. cit., décembre 1979, p. 9.

pour leur compétence et nommés pour une période de temps déterminée"¹³. Mais il ne précise pas davantage le mandat, le fonctionnement, le nombre et la répartition de ces experts. Précisions qui seraient utiles pour une meilleure compréhension quand on sait que cette commission aura le pouvoir de "négocier les ententes internationales qui lieront la communauté sur des questions douanières et commerciales" affirme la CSN.

- La Cour de justice est la seule institution dont les attributions et la parité sont mieux définies, selon les critiques de la CSN.

- L'autorité monétaire dont les principales fonctions sont la création de la monnaie, la détermination du taux de change, la gestion du placement et de la dette publique. Cette institution sera composée d'un nombre de sièges proportionnels à "l'importance relative des deux économies. C'est une concession capitale qu'a fait le Livre blanc affirme Léon Dion, en admettant le principe de la proportionnalité en ce qui concerne l'autorité monétaire car les membres du Canada seront deux fois plus

¹³ Ibid, p. 10.

nombreux que ceux du Québec¹⁴. Le Canada étant majoritaire contrôlerait cette politique monétaire. L'autonomie du Québec en matière économique serait une fiction.

Or, ce qui fait la qualité de la vie souveraine d'un peuple : "c'est sa capacité d'intervenir sur le déroulement de toute sa vie politique, économique, sociale et culturelle"¹⁵.

Le Livre blanc, constate la Centrale, est un engagement "à convaincre les détenteurs du capital qu'il y aura beaucoup de bienveillance dans un Québec souverain et associé..."¹⁶. Ce qui amène la CSN à prendre fait et cause dans son analyse de la partie souveraineté-association du Livre blanc pour les revendications populaires ignorées par le gouvernement péquiste dans l'élaboration de son projet : luttés contre toute forme de discrimination, contre le chômage ... luttés contre la dépendance économique et pour une stratégie planifiée de développement en fonction des besoins et aspirations des classes populaires¹⁷.

¹⁴ Léon Dion, "Le Livre blanc sur la souveraineté-association", Le Devoir, 29 novembre 1979.

¹⁵ Le travail CSN, op. cit., décembre 1979, p. 10.

¹⁶ Ibid, p. 11.

¹⁷ Ibid, p. 8.

Cet affront fait aux forces populaires découle d'une volonté politique dont le but d'après la CSN, est de freiner "la lutte du peuple contre les manifestations de l'oppression nationale et d'entraîner l'adhésion des classes dominantes au projet du gouvernement du Parti québécois"¹⁸.

Selon la CSN, le gouvernement péquiste n'entend pas résoudre le problème de l'oppression nationale à la satisfaction des classes populaires car aucune volonté de démocratiser les pouvoirs et institutions politiques, économiques et culturels n'est signalée nulle part dans son projet qui tend à définir l'avenir de tout un peuple. Son but est de récupérer le pouvoir politique tout en assurant aux "détenteurs du capital canadien, américain et québécois qu'ils pourront continuer à jouir des conditions favorables à l'accumulation de leurs avoirs"¹⁹. Pour la Centrale, le projet péquiste de souveraineté-association est soumis aux intérêts des classes dominantes au détriment de ceux du peuple québécois.

La Centrale, en refusant de cautionner ce projet, laisse entrevoir qu'elle ne sera pas un mouton de panurge

¹⁸ Ibid, p. 9.

¹⁹ Ibid, p. 8.

dans la campagne référendaire.. Et tout indique qu'entre le OUI et le NON au référendum, la CSN aura un long chemin à faire.

2. La difficulté de la Centrale à se prononcer sur le référendum

Le gouvernement péquiste, après avoir proposé au peuple québécois sa nouvelle Entente avec le reste du Canada, lui propose une démarche démocratique : le référendum en vue d'atteindre l'objectif visé. Le peuple québécois devra se prononcer si OUI ou NON, il veut donner au gouvernement le mandat à négocier l'Entente avec Ottawa.

L'enjeu du référendum engage l'avenir de tout un peuple. Les organisations de masse présentes sur la scène doivent faire un choix. Car la question référendaire, stade avancé du mouvement nationaliste québécois, n'est pas uniquement l'apanage des intellectuels et des politiciens québécois. Elle concerne aussi la classe des travailleurs québécois et constitue un élément d'importance dans la politique syndicale. Consciente de cette réalité, la CSN précise :

Nous avons nous aussi, en tant qu'organisation syndicale, vouée à la défense des travailleurs et des couches populaires à intervenir dans la définition de l'avenir politique, économique et culturel de notre peuple²⁰.

La Centrale entend assumer sa responsabilité historique et socio-politique face à l'enjeu du référendum. Celle-ci doit se manifester non seulement à travers son intervention mais plus précisément à travers sa position. Car s'il y a une question dans laquelle les intérêts des travailleurs sont en jeu, c'est bien celle du référendum²¹.

La CSN, dans son analyse critique du Livre blanc, a aussi qualifié d'incomplet et d'imprécis le projet de souveraineté-association qu'elle considère trop éloigné des intérêts des travailleurs et des couches populaires. Il est une nécessité impérieuse pour la Centrale de connaître clairement quelle sorte de société envisage le gouvernement péquiste advenant l'indépendance politique du Québec, fait-on comprendre, avant de se prononcer sur le référendum. A ce propos, la Centrale

²⁰ Proposition de la CSN pour la discussion sur la question nationale, janvier 1979, p. 4.

²¹ Question nationale / Réponse syndicale, 2^e congrès extraordinaire, FTQ, 19 avril 1980, p. 2.

réclame du gouvernement qu'il précise le contenu et les modalités du projet de souveraineté-association, y compris la constitution qu'il envisage pour le Québec souverain²².

A ce sujet, l'appareil syndical demande au gouvernement une rencontre pour avoir précisions et garanties sur le contenu du mandat de négociation. Le premier ministre René Lévesque a reçu l'exécutif de la Centrale. Les questions de la CSN au premier ministre ont porté sur

un projet de constitution, sur les droits et libertés, sur le contrôle des institutions proposées et sur le développement social et économique d'un Québec souverain et associé avec le reste du Canada²³.

Une semaine avant la réunion du Conseil confédéral de la CSN pour préciser la position de la Centrale sur le référendum, le premier ministre René Lévesque a présenté par écrit sa réponse à l'exécutif de la CSN au sujet des précisions qui lui ont été demandées à propos d'un Québec souverain. Les précisions apportées par le premier ministre font état de la politique étrangère du gouvernement et sa vision du développement économique et social du

²² Le Devoir, "La CSN réclame précisions et garanties", 21 janvier 1980.

²³ Le Devoir, "... La CSN choisira entre le OUI et le NON", 2 avril 1980.

Québec, suite à une éventuelle victoire du Oui au référendum. Tant aux niveaux du fond que de la forme, la CSN juge ces précisions incompatibles avec ses objectifs syndicaux. Son attente n'est pas satisfaite.

D'ailleurs, quelles précisions espérait donc avoir l'appareil syndical de la CSN de la part du gouvernement du Parti québécois sur le type de société que celui-ci envisage d'établir suite à un éventuel succès de sa démarche constitutionnelle, quand on sait que son projet de souveraineté-association est désapprouvé dans son ensemble par la Centrale? et quand on sait aussi que la CSN a déjà conclu qu'elle n'a rien à espérer de significatif de la politique du gouvernement péquiste à l'endroit de ses objectifs syndicaux :

Nous avons une idée assez claire de vos objectifs, ce ne sont pas les nôtres, votre politique n'est pas la nôtre, et les moyens que vous employez ne sont pas les nôtres²⁴.

Cette demande de précisions n'est qu'une stratégie pour gagner du temps, pour permettre à l'appareil syndical de mieux louvoyer entre les abstentionnistes et les partisans du OUI critique au référendum. C'est là que se

²⁴ Positions de la CSN défendues au sommet économique, mai 1977, p. 4.

trouve la difficulté de la Centrale à se prononcer sur le référendum. Pour les besoins de notre étude, nous allons placer cette problématique dans son contexte dialectique et historique.

2.1 Les causes de la difficulté de la Centrale à se prononcer sur le référendum

La CSN, en débordant les cadres du syndicalisme d'affaires, devient une force politique importante dans le mouvement ouvrier. En épousant l'idéologie du syndicalisme de combat, dans une période où la remise en question du capitalisme domine les débats politiques et idéologiques, la Centrale attire la gauche qui compte y faire son lit.

En effet, divers secteurs de la gauche québécoise ont fait irruption dans la Centrale et mènent une lutte d'influence pour le contrôle idéologique de l'appareil syndical. Cette lutte a un impact significatif sur la position de la CSN en tant qu'organisation de masse dans le mouvement nationaliste québécois, dans un moment où la question nationale franchit un pas inédit dans son histoire : le référendum sur la souveraineté-association.

Si la position de ces secteurs converge sur les objectifs de la lutte de revendications sociales de la Centrale, il n'en est pas de même sur la politique nationaliste de celle-ci envers l'indépendance du Québec.

Le courant ML fort actif durant cette période dans la Centrale ne veut absolument pas que la CSN s'engage fermement et clairement sur la question de l'indépendance du Québec. Il considère cette option comme celle de la bourgeoisie²⁵ et que son objectif est de diviser le mouvement ouvrier au Canada sur la base de conflits ethniques. L'autre gauche, le courant socialiste-indépendantiste, lie la lutte pour l'indépendance du Québec à la lutte pour le socialisme et milite en faveur de l'indépendance du Québec comme un pré-requis.

Les positions antagoniques de ces courants de gauche empêchent la Centrale de se prononcer clairement sur l'indépendance du Québec. Elle préfère passer à côté de cette question sans pour autant la rejeter - sorte de fuite en avant. C'est ainsi que lors de son congrès de juin 1978, la CSN n'intervient pas directement sur la question nationale et son volet politique : l'indépendance du Québec. Son intervention sur la question nationale

²⁵ Louis Favreau et P. L'Heureux, op. cit., p. 134.

porte implicitement sur la reconnaissance de l'existence de l'oppression nationale, sur sa définition et sa conséquence sur les couches populaires.

La Centrale n'a donc pu, lors de ce congrès, se prononcer si OUI ou NON elle favorise l'indépendance du Québec. Elle préfère envoyer cette question à un congrès spécial qui sera tenu en juin 1979, afin de permettre à la majorité des membres "de se donner une période de réflexion avant de prendre une décision engageant toute la Centrale"²⁶.

Effectivement, ce congrès a lieu les 2 et 3 juin 1979. La CSN en a profité pour réaffirmer :

les grandes idées directrices du projet de société esquissées en 1972 dans Ne comptons en ajoutant qu'il faut assurer la défense de nos intérêts propres dans le débat sur la question nationale²⁷.

Un pas de plus a été franchi aussi par la CSN en indiquant que la question nationale : "nous incite à circonscrire également le lieu, le cadre politique, l'Etat où nous

²⁶ Le travail CSN, La position de la CSN sur la question nationale, été 1979, p. 2.

²⁷ Louis Favreau et P. L'Heureux, op. cit., p. 145.

serons en mesure de trouver un règlement à cette question"²⁸.

Cependant, contrairement à ce à quoi l'on pourrait s'attendre suite à la recommandation du Congrès de 1978, les délégués ne se sont pas prononcés directement sur la question de l'indépendance du Québec.

Ce congrès, dit spécial, a porté davantage sur la lutte à mener contre l'oppression nationale et ses manifestations dans le cadre d'une démarche d'appropriation des pouvoirs politiques, économiques et culturels par le peuple québécois. Cette appropriation va de pair avec la démocratisation de ses pouvoirs et institutions.

Dans cette démarche, la CSN indique que son action consiste à lutter pour la démocratisation des pouvoirs et institutions :

- par l'élargissement des droits et libertés des travailleurs, des travailleuses et de leurs organisations;

²⁸ Ibid., p. 145.

- par le développement de la capacité d'intervention des classes populaires sur tous les terrains de lutte²⁹.

Ce congrès n'aborde que des généralités qui n'embrassent pas la question de fond qui devait être au coeur du débat : l'indépendance du Québec. Aucune proposition n'est soumise au vote sur cette question. L'appareil syndical reste évasif à ce sujet.

Le Conseil central de Montréal cherche à centrer le débat sur la position à prendre sur l'indépendance du Québec. A cet effet, il

tente d'y introduire des amendements qui précisent les choses, qui les nomment ... Le congrès ne l'entend pas ainsi. Ses amendements ne recueillent que le tiers du vote³⁰.

Au contraire, les militantes et les militants ML, délégués de leur syndicat n'ont rien fait

pour que l'indépendance politique soit inscrite dans la première partie de cette proposition. Ce qui aurait prétendument placé la CSN ... dans le camp de la bourgeoisie. La gauche ML neutra-

²⁹ Pour la défense des intérêts des travailleurs dans la lutte contre l'oppression nationale..., Congrès spécial, CSN, juin 1979, p. 147.

³⁰ Louis Favreau et P. L'Heureux, op. cit., p. 146.

lise l'autre gauche, celle qui est à la fois socialiste et indépendantiste³¹.

D'un autre côté, des syndicats sans pratique politique qui ne voient pas l'opportunité de se prononcer sur l'indépendance du Québec³², ont aussi contribué à l'échec des amendements du Conseil central de Montréal, présentés en congrès.

La lutte de tendances est telle que ce congrès, dit spécial, n'a pu, d'une façon claire et précise, faire le tour de la question pour laquelle il était convoqué; voire de s'y prononcer. Suite à un tel résultat, le journal Le travail tire cette conclusion combien édifiante :

Le congrès n'a pas voulu discuter à savoir si l'indépendance du Québec était ou non nécessaire pour vaincre cette oppression nationale. Le congrès avait peur en abordant la question constitutionnelle de créer la division dans ses rangs³³.

C'est en effet ça! Ce terrain est glissant sous les pieds de la Centrale, le moindre faux pas risquait de la plonger dans une crise dont les conséquences seraient très

³¹ Ibid, p. 146.

³² Ibid, p. 134.

³³ Le travail CSN, op. cit., été 1979, p. 9-10.

douloureuses. C'est pourquoi ce congrès spécial a préféré laisser le débat ouvert et recommandé au Comité d'orientation de continuer

la démarche de réflexion sur la question nationale particulièrement en clarifiant les enjeux et les conséquences pour les travailleurs de l'indépendance politique dans le cadre de notre projet de société³⁴.

Pendant ce temps, le mouvement nationaliste québécois accélère sa marche. Avec la publication de son Livre blanc sur la souveraineté-association, le gouvernement péquiste lance officiellement la campagne référendaire. Ce document, comme nous l'avons vu, la CSN l'a analysé dans l'approche de la lutte de classes et ses critiques révèlent l'absence des classes populaires dans ce projet d'Etat-souverain. La Centrale accuse, entre autres, le P.Q. de n'avoir pas respecté son engagement politique envers les couches populaires.

En effet, le P.Q. a inscrit dans son programme politique de parti

d'établir un système économique éliminant toute forme d'exploitation des travailleurs et répon-

³⁴ Pour la défense des intérêts ..., op. cit., p. 149.

dant aux besoins réels de l'ensemble des québécois plutôt qu'aux exigences d'une minorité économique favorisée³³.

Le P.Q. reconnaît que les travailleurs sont victimes d'un système économique qui ne favorise pas leur émancipation sociale. Mais changer une telle situation fait appel à une volonté politique s'inspirant des revendications populaires, ce qui obligerait au P.Q. à s'aliéner de la classe capitaliste. Mais sa position de classe ne lui permet pas de s'aventurer dans une telle voie. C'est pourquoi, il a mis de côté dans son projet d'Etat-souverain, les aspects de son programme économique favorables aux intérêts de classe des travailleurs en élaborant une plate-forme constitutionnelle qui vise à négocier avec le Canada la souveraineté politique du Québec et un nouvel arrangement des structures économiques permettant l'accès du marché canadien à la bourgeoisie québécoise. Enjeu constitutionnel que rejette la CSN. Les auteurs du document, Le référendum, un enjeu pour le mouvement ouvrier, définissent bien cet enjeu constitutionnel :

Le projet de souveraineté-association implique une renégociation des rapports entre les diverses fractions de la bourgeoisie au Canada et au Québec. Les protagonistes principaux du projet

³³ Procès-verbal du 4^e Congrès spécial et du 48^e Congrès régulier de la CSN, 1977, p. 103.

que représente le P.Q. et plus particulièrement sa direction, sont constitués par une alliance entre diverses fractions bourgeoises et petites-bourgeoises (de la bourgeoisie québécoise) animées principalement par la fraction de la bourgeoisie au contrôle de l'Etat du Québec. Par les modifications structurelles qu'elles proposent, ces fractions de classes désirent aménager de façon différente leur présence au sein du capitalisme nord-américain en agrandissant l'espace politique et économique qui leur est actuellement dévolu tout en permettant une harmonisation des intérêts de la bourgeoisie nord-américaine (américaine, canadienne et québécoise) dans le cadre d'un système politique stabilisé. Dans ce sens, les nombreux appels de la direction du PQ au capital nord-américain et canadien en particulier ne sont pas une tromperie, mais représentent bien les véritables intérêts des diverses fractions de la bourgeoisie québécoise qui ne désirent pas briser leur appartenance à l'espace capitaliste nord-américain³⁶.

Et ils concluent :

Le P.Q. ne veut pas détruire le Canada, il ne veut pas déclarer l'indépendance, mais négocier un nouvel arrangement fédéral... De la souveraineté-association, on passe peu à peu à l'association-souveraineté...³⁷.

Malgré tout, il faut reconnaître que le P.Q. est un acteur dans le mouvement nationaliste québécois qui fait progresser la cause de l'indépendance du Québec même s'il

³⁶ Le référendum, un enjeu pour le mouvement ouvrier, Centre de formation populaire (CFP), 1979, p. 6-7.

³⁷ Ibid, p. 9.

ne prend pas les moyens qu'il faut pour la faire dans sa totalité. Tandis que la CSN préfère centrer son discours nationaliste sur l'oppression nationale, identifiée comme handicap majeur à l'épanouissement social du peuple québécois. Pour vaincre cette oppression et ces manifestations : chômage, discrimination salariale, économique et sociale, dépendance économique etc., la CSN a défini un ensemble de luttes à mener hors du cadre de l'indépendance du Québec :

- lutte pour la défense des acquis économiques, sociaux et culturels;
- lutte pour combattre le sous-emploi et la dépendance économique;
- lutte pour le droit des femmes au travail;
- lutte pour défendre l'intégrité physique, mentale et morale des travailleurs et travailleuses;
- lutte pour la plénitude des droits syndicaux et pour l'élargissement de la capacité d'intervention, démocratique des classes populaires;
- lutte pour la récupération des moyens du développement culturel.

C'est essentiellement à ces conditions que, pour la CSN, la lutte contre l'oppression nationale s'inscrit dans sa démarche vers une société nouvelle bâtie pour la très grande majorité du peuple, en fonction des besoins et aspirations des classes populaires, ce que nous appelons une société socialiste et démocratique³⁸.

La CSN attache une importance majeure à la lutte contre l'oppression nationale et la lie à la lutte pour la construction du socialisme. Là, il y a un élément politique important à retenir dans la position de la Centrale face à la question nationale : dans sa lutte contre l'oppression nationale, elle ne fait pas référence à l'indépendance du Québec comme pré-requis. Or, la lutte contre cette oppression au Québec, comme l'explique le groupe de travail du CFP :

...a ses caractéristiques propres : il ne s'agit pas d'une lutte de libération nationale au sens fort de ce terme, c'est-à-dire une lutte contre le colonialisme et le néo-colonialisme; il ne s'agit pas non plus de la lutte d'une minorité nationale. Il s'agit bien plutôt de la lutte d'une nation dominée qui aspire à se transformer éventuellement en un véritable Etat-nation au sens plein du terme; donc, entre autres, à conquérir l'indépendance politique, lutte dont la permanence dans l'histoire du Canada en révèle toute l'importance³⁹.

³⁸ Pour la défenses des intérêts ..., op. cit., p. 148.

³⁹ Le mouvement ouvrier québécois et ses revendications à propos de la question nationale, Centre de formation populaire (CFP), mars 1979, p. 5.

Cependant, la CSN entend lutter contre l'oppression nationale tout en se refusant à s'impliquer dans la lutte pour l'indépendance du Québec malgré qu'elle reconnaît et affirme que "... l'oppression nationale signifie la domination d'une nation sur une autre"⁴⁰. Il est un fait, que la CSN refuse de reconnaître et d'accepter cette réalité sociologique : la résolution du problème de l'oppression nationale passe inéluctablement par l'indépendance du Québec. Nécessité historique avant tout! La Centrale mettra des années à comprendre cette réalité et embrasser cette cause, sans détour. Pour le moment, elle est tiraillée entre les abstentionnistes et les partisans d'un OUI critique. Tiraillement que nourrit le refus de l'appareil syndical, à se prononcer sur l'indépendance du Québec.

Ce refus a pour base, la primauté qu'accorde la CSN à la libération économique de la classe des travailleurs de l'exploitation capitaliste sur l'indépendance politique du Québec.

L'inégalité de développement et la création d'une hiérarchie sociale sont les caractéristiques de toute société capitaliste, comme on l'a vu, et ne seront pas éliminées seulement en supprimant l'oppression nationale... La lutte

⁴⁰ Le travail CSN, op. cit., été 1979, p. 11.

contre l'oppression nationale doit être combinée avec une lutte contre le capital étranger et contre le capitalisme, si on veut atteindre la libération économique des travailleurs québécois⁴¹.

La revendication de la Centrale dans le mouvement nationaliste québécois est avant tout d'ordre économique. Le socialisme est considéré comme l'arme principale permettant de vaincre l'oppression nationale pour faciliter l'affranchissement économique des travailleurs de la domination capitaliste.

Nous ferons de notre lutte contre l'oppression nationale une composante essentielle de notre lutte pour le socialisme... Nous croyons enfin, que c'est de notre responsabilité, à la CSN... de travailler à ce que tout le mouvement ouvrier québécois s'implique fermement et sur ses propres bases dans la lutte contre l'oppression nationale du peuple, afin de tracer ainsi de nouveaux pas dans la construction d'une société socialiste⁴².

Ainsi, la lutte contre l'oppression nationale pour la CSN est une lutte pour l'édification du socialisme; la revendication d'indépendance politique du Québec, pour elle, est secondaire.

⁴¹ Pour les droits et libertés des travailleurs et leurs organisations, être présents dans la lutte contre l'oppression nationale, Rapport du comité d'orientation, 49e Congrès de la CSN, Montréal, juin 1978, p. 46.

⁴² Ibid, p. 49.

D'où le refus de la Centrale à se prononcer sur l'indépendance politique du Québec.

2.2 La CSN entre le Oui critique et l'abstention

Le camp des abstentionnistes regroupe une partie de la gauche, les ML - demeurés fidèles à leur position anti-indépendantiste, ne voulant pas militer du côté des forces fédéralistes et de la bourgeoisie canadienne qu'ils dénoncent - préfèrent opter pour l'abstention. Leur principal objectif est d'empêcher aux syndicats affiliés à la CSN de se prononcer pour le Oui. Leur influence a finalement atteint la FNEQ. Cette instance syndicale affiliée à la CSN s'était d'abord prononcée en faveur du Oui au niveau de son exécutif et de son bureau fédéral⁴³. Mais son Conseil national a renversé cette orientation et ses membres prennent position en faveur de l'abstention dans le débat référendaire⁴⁴. La fédération de la métallurgie adopte la même position que la fédération des enseignants⁴⁵. A côté de ce regroupement d'abstentionnistes,

⁴³ Le Devoir, La CSN entre le Oui et l'abstention, 11 avril 1980.

⁴⁴ Ibid.

⁴⁵ L'abstentionnisme de la FNEQ est différent de celui de la fédération de la métallurgie. L'abstentionnisme de la FNEQ découle de la surpolitisation de cette fédération tandis que celui de la fédération de la métal-

on retrouve les services publics qui recommandent l'annulation des bulletins de vote au référendum⁴⁶. Les tenants d'une ligne syndicale qui se veut "apolitique" font partie aussi de ce camp.

A l'opposé, s'est constitué le bloc du Oui critique. Ce bloc comprend : le Conseil central de Montréal (CSN), le promoteur de cette option; la gauche socialiste-nationaliste et deux autres fédérations, celles des affaires sociales et du bois et du bâtiment. Ces fédérations représentant près de la moitié des 200 000 syndiqués de la CSN. Parmi les Conseils centraux de la CSN, seul celui de Montréal adopte une position face au référendum : les autres conseils centraux tels que celui des Laurentides, de St-Jean et de Trois-Rivières optent pour le choix individuel des membres de voter Oui ou Non.

Une chose est claire, la Centrale est polarisée entre deux tendances : les abstentionnistes et les partisans du Oui critique au référendum.

lurgie découle d'une tendance à dissocier les syndicats de la politique.

⁴⁶ Le Devoir, op cit., 11 avril 1980.

La question nationale qui a pour cadre politique l'indépendance du Québec a toujours fait l'objet de conflit à la CSN. En effet, au tournant du début des années 1970, faute de consensus chez ses membres, l'appareil syndical de la CSN a refusé de se mouiller dans la question nationale et d'en discuter à fond⁴⁷. Se rendant compte du danger que représente ce conflit pour la stabilité de l'unité syndicale de la Centrale, la direction syndicale de la CSN, pour éviter qu'il y ait une scission interne, a trouvé un cadre social et politique qui fait l'unanimité de tous à la CSN : la défense des intérêts des travailleurs inscrits dans un projet de société socialiste présenté dans le manifeste "Ne comptons sur nos propres moyens"⁴⁸. L'unité syndicale consolidée, la Centrale travaillait avant tout à promouvoir l'idéologie socialiste démocratique. La question nationale/indépendance du Québec et la contradiction qui l'entoure ont été reléguées aux oubliettes. Mais l'arrivée du P.Q. au pouvoir et la question référendaire ont fait ressurgir - comme nous venons de le montrer - le conflit qui traverse la CSN au sujet de la position à adopter face à la question nationale et son ancrage politique : l'indépendance du Québec.

⁴⁷ Louis Le Borgne, op. cit., p. 125.

⁴⁸ Ibid, p. 128-129.

Pour cette période, la conjoncture n'est pas la même; le socialisme étant devenu la base politique de la Centrale, l'appareil syndical ne peut l'utiliser comme issue à ce conflit dont la CSN est l'objet face au référendum. Entre le Oui et l'abstention, la Centrale doit faire un choix.

2.3 La CSN opte pour un Oui critique

Les jours approchent pour le verdict national du référendum. Le gouvernement péquiste met les dernières touches à la campagne du Oui. Les forces opposées : le gouvernement fédéral, la bourgeoisie canadienne et le PLQ multiplient les manoeuvres pour faire échec au Oui. La FTQ se prononce fermement et clairement en faveur du Oui; la CEQ choisit l'abstention; la CSD laisse le libre-choix à ses syndiqués. La CSN, de son côté, a de la difficulté à se prononcer.

Pour dégager la voie en vue de trouver une solution à ce problème, la direction syndicale trace un parallèle entre le fédéralisme et le projet de souveraineté-association. Elle conçoit que le fédéralisme canadien est le cadre de l'oppression nationale que subit le peuple québécois. Oppression qui s'exerce à travers une politique de

discrimination linguistique au niveau de l'embauche, de domination économique, de la classe capitaliste canadienne et américaine soutenue par l'Etat fédéral et d'appropriation d'importants champs culturels et juridiques. La centralisation de ces pouvoirs par l'Etat fédéral place le Québec dans un état de subordination économique, politique et culturelle.

Les porte-paroles de l'option fédéraliste représentant les intérêts de la classe capitaliste canadienne, refusent de reconnaître l'existence d'une oppression nationale du peuple québécois...⁴⁹.

A côté d'eux se trouvent les porte-paroles du PLQ qui, à travers leur Livre beige, proposent le fédéralisme renouvelé comme cadre idéal au développement du Québec.

Quant à la souveraineté-association, la Centrale conclut que c'est un projet conçu dans le but de donner à la classe capitaliste québécoise et aux sociétés d'Etat québécoises les moyens de soutenir les capitaux autochtones tout en assurant aux classes capitalistes canadiennes et américaines que leurs intérêts ne seront pas affectés. Mais contrairement aux porte-paroles du fédéralisme renouvelé, ceux

⁴⁹ Le travail CSN, op. cit., été 1979, p. 13.

... de la souveraineté-association ou du oui au référendum, représentant les intérêts de la classe capitaliste québécoise, reconnaissent qu'il existe une oppression nationale ... mais n'entendent pas résoudre cette oppression au profit des couches populaires⁵⁰.

Pour la CSN :

Ni le fédéralisme même dans sa forme optimale de fédéralisme renouvelé, ni la souveraineté-association ne répondent aux véritables besoins des couches populaires et ne peuvent résoudre le problème de l'oppression telle qu'elles la vivent⁵¹.

Cependant, malgré le fait que la CSN soit en désaccord avec le projet de souveraineté-association, elle reconnaît qu'il

... vise à circonscrire le lieu, le cadre politique et l'Etat où l'on entend résoudre la question nationale, il tend à rapprocher les lieux du pouvoir⁵².

Alors pourquoi ne pas accorder un appui même critique au Oui du référendum.

⁵⁰ Le travail CSN, Position de la CSN face au référendum, avril 1980, p. 5.

⁵¹ Irène Desrochers, Relations, La CSN, la question nationale et le Oui au référendum, No. 417, mai 1980, p. 115.

⁵² Le travail CSN, op. cit., avril 1980, p. 7.

C'est cette option, évidemment, que privilégie l'appareil syndical de la CSN. Le 11 avril, au terme d'un long débat et d'après discussions, sur la recommandation de l'exécutif et du Comité d'orientation de la CSN, la majorité des 160 délégués syndicaux réunis, soient les 2/3, se sont prononcés en faveur du Oui, mais critique, en indiquant "... qu'ils n'approuvaient pas pour autant la thèse de la souveraineté-association mise de l'avant par le gouvernement"⁴⁹.

Les abstentionnistes, les radicaux en particulier, les ML ont-ils été neutralisés ou ramenés à la raison? Qu'importe, le Oui critique a triomphé au grand soulagement de l'appareil syndical de la CSN.

Pour la CSN, ce Oui critique répond à la volonté de la Centrale d'affirmer son autonomie syndicale. Il n'est pas un appui déclaré au projet de souveraineté-association. Il n'est pas davantage motivé par le fait que le Non au référendum signifie un recul dans la lutte contre l'oppression nationale. Norbert Rodrigue (président de la CSN), prend soin d'expliquer que ce Oui

⁴⁹ Le Devoir, La CSN décide de rallier le camp du Oui, 12 avril 1980.

est motivé plutôt parce que, selon nous, le peuple québécois doit s'appropriier les pouvoirs et institutions politiques nécessaires à la solution de la question nationale ... Ce Oui tient compte "aussi" de la confiance que les travailleurs portent en notre organisation⁵⁴.

Pour nous, il y a d'autres raisons que celles-là. Ce Oui critique découle aussi de la volonté de l'exécutif de trouver un cadre qui garantit la survie de l'unité de la Centrale face à la lutte de tendance dont elle était l'objet sur la question du référendum. Car ce Oui n'est ni un appui au projet constitutionnel du gouvernement péquiste, ni un appui au Non. C'est plutôt une stratégie permettant à la Centrale de se tenir en équilibre face aux tendances de gauche. Cette position mitigée - prise par la Centrale dans le mouvement nationaliste québécois - est fondamentalement la conséquence de la priorité qu'accorde la Centrale à l'édification du socialisme dans sa lutte contre l'oppression nationale au détriment de la revendication d'indépendance politique du Québec.

La question de l'indépendance du Québec est un élément politique délicat pour la CSN qu'elle doit traiter avec une pondération politique toute indiquée. Ainsi, l'appareil syndical attend - tout en sachant gagner du

⁵⁴ Ibid, p. 3.

temps - le moment favorable à la Centrale de se prononcer sur l'indépendance du Québec, en préservant l'autonomie syndicale et l'unité du mouvement. Précisément, il faudra attendre l'année 1990 pour voir la CSN redéfinir officiellement sa politique sur la question nationale et reconnaître que pour vaincre l'oppression nationale l'indépendance du Québec est un choix nécessaire. Avant d'en arriver là, la Centrale observe silence qui, après l'échec référendaire, gagne tous les milieux.

CHAPITRE 6

TROISIEME PERIODE, 1980-1986

LA CSN ET L'APRES-ECHEC REFERENDAIRE

1. La CSN et le rapatriement de la constitution

Après la défaite référendaire, convaincu que le Non de la majorité des votants signifie le consentement du peuple québécois à demeurer dans le fédéralisme canadien, Trudeau organisait des conférences constitutionnelles devant aboutir au rapatriement de la constitution. D'entrée de jeu, huit provinces parmi lesquelles on retrouve le Québec forment un front commun contre le projet Trudeau de rapatrier la constitution accompagnée d'une formule d'amendement. Le Québec renonce à son droit de veto au profit d'une formule de retrait accompagnée de compensa-

tion financière, engagement pris en commun avec les sept autres provinces, contestataires en vue d'éventuels amendements constitutionnels. Ce compromis tournera au désavantage du Québec.

En effet, dans la nuit du 4 au 5 novembre 1981 - nuit passée dans l'histoire sous le nom de la nuit des longs couteaux - les sept provinces alliées au Québec, suite à d'habiles manoeuvres orchestrées par Trudeau et son fidèle allié Jean Chrétien, lui tournent le dos en se rangeant derrière la formule de Trudeau. Neuf provinces se rallient et acceptent d'entériner un accord avec le gouvernement fédéral en vue de rapatrier la constitution canadienne et d'y enchasser une charte des droits et libertés. Le Québec se retrouve une nouvelle fois seul, isolé, privé de son droit de veto. "La formule d'amendement et la charte affaiblissent gravement les pouvoirs que le Québec a arrachés graduellement depuis plus de cent ans"¹.

Au niveau culturel, cette charte constituera un recul pour le Québec en matière de politique linguistique, son but initial est de contrecarrer la Loi 101. Pour ces raisons et d'autres relatives à la perte du droit de veto,

¹ Gilles Lesage, "Une entente tragique pour le Québec", Le Soleil, 6 novembre 1981.

le Québec refuse de signer l'accord. Cette situation ouvre la voie à Trudeau de rapatrier unilatéralement la constitution et de l'amender sans l'assentiment du Québec.

Cet affront, la CSN le considère comme une violation au principe de l'unanimité des provinces en matière d'amendements :

Depuis 1931, un principe a été reconnu dans la pratique pour obtenir des amendements : il s'agit de la règle de l'unanimité des provinces. Les gouvernements provinciaux ont toujours voulu définir une nouvelle distribution des pouvoirs avant d'accepter le rapatriement et ils ont aussi demandé de définir le contenu de la formule d'amendement; à savoir, faut-il ou non l'unanimité des gouvernements des provinces et du fédéral pour toute modification future de la Loi constitutionnelle. Avec la démarche actuelle, le gouvernement fédéral rompt l'unanimité qui était nécessaire. D'une part en enchassant une formule d'amendement qui, à toute fin pratique, garantit le statu quo actuel².

La CSN s'oppose au rapatriement unilatéral de la constitution et à la formule d'amendement proposée. Selon la Centrale : "Cette démarche consacre le statu quo constitutionnel lequel enclenche une dynamique conduisant à une centralisation accrue des pouvoirs"³.

² "Non au rapatriement unilatéral de la constitution", Le travail CSN, janvier 1981, p. 5.

³ Ibid, p. 6.

Pour la Centrale, cette démarche ne vise qu'à accentuer davantage les manifestations de l'oppression nationale que subit le peuple québécois.

Le projet fédéral s'attaque aux acquis économiques, sociaux et culturels, ne vise pas à élargir la capacité d'intervention démocratique des classes populaires sur les institutions et n'amène aucune mesure pouvant combattre le sous-emploi et la dépendance économique⁴.

La CSN rejette le projet constitutionnel de Trudeau parce que à son avis il accroît surtout les discriminations économiques dont sont victimes les classes populaires. Ainsi, lutter contre le plan Trudeau constitue pour la Centrale un deuxième moment dans sa lutte contre l'oppression nationale⁵.

2. La phase léthargique du mouvement nationaliste québécois

L'échec référendaire, s'il n'enlève pas l'espoir chez les nationalistes de faire un jour l'indépendance du Québec leur enlève par contre le goût, la motivation de rallumer le flambeau. Ils se replient sur eux-mêmes, ils se font discrets sur la question nationale. "Ils font

⁴ Ibid, p. 7.

⁵ Ibid, p. 7.

penser aux croyants qui trouvent risqué de trop afficher leur foi dans un milieu pluraliste"⁶.

Aussi, lors des élections du 13 avril 1981, le Parti québécois a évité soigneusement de parler d'indépendance, de souveraineté du Québec. Il a mis cette option en veilleuse.

Le Parti québécois s'engagera, a déclaré le premier ministre, à défendre d'abord les intérêts du Québec dans le cadre du régime fédéral selon la décision majoritaire du référendum de mai 1980 à ne pas tenir un nouveau référendum sur la souveraineté-association au cours du prochain mandat⁷.

Le PQ s'engage à respecter ces deux engagements, affirme René Lévesque⁸. Pour le Parti québécois et son chef, compte tenu de la présente situation, l'essentiel c'est d'éviter de lutter sur un terrain sur lequel on a été battu. Le mieux, c'est d'accepter le fédéralisme comme il se présente tout en allant chercher plus de pouvoirs pour le Québec. "Ainsi, la souveraineté se

⁶ Marcel Adam, "Le PQ est devenu un parti opportuniste et hypocrite", La Presse, 29 août 1985.

⁷ Bernard Descoteaux, "Le PQ rejette l'idée d'un référendum et s'engage à défendre l'autonomie", Le Devoir, 13 avril 1981.

⁸ Ibid.

bâtira de l'intérieur à mesure que le Québec acquerra une plus grande marge de manoeuvre au sein du Canada"⁹.

Le PQ fait sans détour du fédéralisme renouvelé. Le 13 avril 1981, le Parti est reporté au pouvoir sous les thèmes : Faut rester forts, confiance en soi, et fierté d'être québécois¹⁰. Rien n'est dit sur l'indépendance du Québec sous prétexte de respecter le voeu de la majorité du référendum du 20 mai.

Le 17 avril 1982, le rapatriement de la constitution accompagnée d'une charte de droits et libertés est devenu un fait accompli. En signe de protestation contre la proclamation de la nouvelle constitution, le PQ organisait une manifestation dénommée "la marche du Québec". Cette manifestation à la tête de laquelle se trouvait René Lévesque a rassemblé près de 30 000 personnes¹¹ qui scandaient des slogans à saveur indépendantiste. On agissait après coup! L'occasion était belle après que les neuf provinces eurent répudié le Québec de relancer le débat

⁹ Louis Falardeau, "L'indépendance ne sera pas le moteur du PQ", La Presse, 28 septembre 1985.

¹⁰ François Barbeau, "Lévesque insiste sur fierté et confiance en soi", Le Devoir, 28 mars 1981.

¹¹ "30 000 personnes à la manifestation", La Presse, 17 avril 1982.

sur l'indépendance du Québec avec plus d'optimisme. Rien n'y fit. Les nationalistes québécois encaissaient le coup sans réagir.

Cette manifestation à laquelle a pris part le premier ministre René Lévesque n'était qu'un baroud d'honneur d'un fonceur épuisé, démobilisé qui ne voulait pas laisser croire qu'il avait abdicé. Car une fois terminée la manifestation tout revenait comme avant, comme si rien n'était.

Depuis l'échec référendaire, l'option indépendantiste n'est plus le moteur de la machine péquiste. Lors de son congrès de janvier 1985, le premier ministre sortant René Lévesque a réaffirmé officiellement la mise en veilleuse de l'option indépendantiste par le PQ.

Les débats politiques, idéologiques et théoriques qui animaient le mouvement nationaliste québécois paraissent être chose du passé. Théoriciens, politiciens et militants nationalistes sont à bout de souffle et à bout d'arguments. Partout on fait silence sur la question nationale. La CSN ne fait pas exception.

3. La CSN fait aussi silence

La CSN fait aussi silence sur la question nationale. Dans son congrès tenu immédiatement après l'échec du référendum la Centrale à tout simplement indiqué que sa démarche et sa réflexion sur la question nationale ne sont pas terminées¹².

Néanmoins, dans son document intitulé Non au rapatriement unilatéral de la constitution, la CSN a rejeté ce projet de Trudeau qu'elle considère comme un moyen d'accroître les manifestations de l'oppression nationale. Puis, après cette protestation nationaliste, ni dans des documents de congrès ni dans d'autres documents, la Centrale n'a pas discuté de la question nationale, ni de ses enjeux. Elle s'intéresse à des questions qu'elle juge plus concrètes : création d'emplois, changements technologiques, réduction du temps de travail, chômage, précarité de l'emploi, etc.¹³.

L'échec référendaire a plongé le mouvement nationaliste québécois dans un état latent que les adversaires

¹² Une force collective organisée avec le peuple, Procès-verbal du 50e Congrès de la CSN, mai 1980, p. 22.

¹³ Jacques Rouillard, Histoire du syndicalisme au Québec, Boréal Express, Montréal, 1989, 535, p. 344.

acharnés du nationalisme québécois considèrent comme la mort de ce mouvement comme si l'échec d'un projet national signifiait la mort de la lutte d'un peuple pour l'autonomie et l'indépendance de sa nation.

Le mouvement nationaliste québécois n'est pas mort, en dépit de tout; il entre dans une phase léthargique car les problèmes qui sont à la base du conflit constitutionnel Québec-Canada ne sont pas encore résolus. Les contradictions qui nourrissent ce conflit éclateront de nouveau et le mouvement nationaliste québécois ressurgira.

CHAPITRE 7

QUATRIEME PERIODE, 1986-1990

LA CSN ET LA RESURGENCE DU MOUVEMENT NATIONALISTE QUEBECOIS

1. La CSN et l'accord du Lac Meech

Durant sa campagne électorale lors des élections fédérales de 1984, Brian Mulroney fit de la réintégration du Québec dans la famille constitutionnelle canadienne son principal cheval de bataille. Devenu premier ministre, il se décida de passer de la parole à l'action : mettre fin à l'exclusion du Québec de la constitution. Les premiers ministres provinciaux, y compris René Lévesque, ont accepté l'idée de voir le Québec devenir signataire de la Constitution canadienne. Le gouvernement du Parti québécois présenta une vingtaine de conditions pour amener le

Québec à adhérer à la Loi constitutionnelle de 1982. Celles-ci ont été ramenées à cinq par Robert Bourassa qui devint le nouveau premier ministre du Québec suite aux élections du 2 décembre 1985.

Ces cinq conditions sont :

1. la reconnaissance du Québec comme société distincte;
2. la garantie de pouvoirs accrus en matière d'immigration;
3. la limitation du pouvoir de dépenser du gouvernement fédéral;
4. la reconnaissance d'un droit de veto;
5. la participation du Québec à la nomination des juges à la Cour suprême du Canada.

Ces conditions jugées concevables par le premier ministre du Canada et ceux des provinces ont été acceptées dans un amendement constitutionnel dénommé : Accord du Lac Meech - dont le texte final a été adopté le 3 juin 1987. La CSN les considère comme très insuffisantes et imprécises pour constituer la base d'une négociation valable¹.

¹ Mémoire de la Confédération des syndicats nationaux, Commission parlementaire des institutions - Projet d'accord constitutionnel, mai 1987, p. 8.

Mais parmi ces conditions, celles qui retiennent surtout l'attention de la CSN sont la société distincte, le pouvoir de dépenser et le droit de veto.

La confusion était totale quant à la définition du concept de société distincte tant sur les plans politique que juridique. Même le ministre chargé du dossier constitutionnel, Gil Rémillard ne pouvait donner des précisions claires sur la définition de cette clause. En l'absence de précision et d'explication, il déclarait :

Je ne peux vous dire l'interprétation qu'en feront les tribunaux, mais il est évident que cela pourra avoir une incidence directe sur l'application de la Charte canadienne².

L'incertitude quant à l'interprétation que feront les tribunaux de cette clause ne laisse pas indifférente la CSN qui estime qu'en matière linguistique le Québec se trouvera dans l'obligation

de se rabattre pendant des années sur des actions devant les tribunaux pour faire reconnaître des droits qu'il estime posséder en vertu

² André Forgues, "Le Québec reconnu société distincte - la notion est importante", Le Soleil, 5 mai 1987.

du caractère distinct qu'on consent à lui accorder³.

Selon la CSN en matière linguistique, la clause de la société distincte constitue un recul pour le Québec par rapport à la Loi 101 : "Les lignes accordées au "caractère distinct" du Québec vont à l'encontre de toute la philosophie qui a présidé à la construction de la Loi 101⁴.

Concernant le pouvoir fédéral de dépenser, la CSN voit dans cette formule l'intrusion du gouvernement fédéral dans les champs de compétence provinciale. En effet, les provinces, pour avoir droit à "la juste compensation financière", devront mettre en oeuvre "un programme ou une initiative compatible aux objectifs nationaux"⁵. Dans cette condition, le Québec, pour avoir droit à une compensation financière, devra se soumettre à des conditions définies par Ottawa.

³ Mémoire de la Confédération des syndicats nationaux, ..., op. cit., p. 11.

⁴ Ibid, p. 10.

⁵ Pierre Fournier, Autopsie du Lac Meech, VLB éditeur, Montréal, 1990, p. 36.

Pour la CSN, c'est un recul pour le Québec compte tenu "des acquis" accumulés depuis la révolution tranquille"⁶. C'est reléguer, précise-t-elle, le Québec, sous certains aspects au rang de municipalité⁷.

Quant au droit de veto, la Centrale estime que l'entente de l'Accord du Lac Meech, banalise le Québec et sa présumée "société distincte", en accordant à toutes les provinces sans exception les mêmes pouvoirs qu'au Québec⁸. Dans l'avis de la CSN, l'Accord du Lac Meech n'accorde aucun pouvoir nouveau au Québec; au contraire, elle tend à amenuiser ce qu'il avait déjà. C'est pourquoi, elle rejette globalement cet Accord, car selon elle "Les cinq conditions mises de l'avant par le gouvernement Bourassa sont ... en-deçà de ce qui est soutenu au Québec depuis de nombreuses années"⁹.

⁶ Mémoire de la Confédération des syndicats nationaux, ..., op. cit., p. 13.

⁷ Ibid, p. 14.

⁸ Ibid, p. 15.

⁹ Condensé du mémoire présenté par la CSN à la Commission parlementaire des institutions sur le Projet d'Accord constitutionnel, mai 1987, p. 2.

2. L'Accord du Lac Meech : processus accélérateur de la
résurgence du mouvement nationaliste québécois

Dès le départ, l'Accord du Lac Meech se trouvait dans une situation peu confortable. Dans les milieux nationalistes québécois, on qualifiait l'Accord de perte inconcevable pour le Québec en ce qu'il ne précisait pas ce qui fait le caractère distinct du Québec. Pour ces nationalistes, la reconnaissance du Québec dans l'Accord comme société distincte n'accorde au Québec aucun pouvoir nouveau surtout en matière linguistique¹⁰ - point de vue que partage la CSN. Pierre Fournier leur donne raison en écrivant ceci :

La société distincte demeurait vide de sens, parce qu'elle n'accordait au Québec aucun pouvoir, parce qu'elle ne référait pas à la langue et la culture française comme composantes essentielles de cette spécificité... La société distincte camouflait aussi la principale lacune de l'Accord qui était justement de rétablir aucun nouveau partage de pouvoirs¹¹.

Au Canada anglais, on a réagi aussi contre la reconnaissance du Québec comme société distincte dans l'Accord du Lac Meech. Ici, c'est le contraire, on jugeait que

¹⁰ Guy Bouthillier, "L'Accord du Lac Meech, aucun pouvoir nouveau au Québec", L'Action nationale, 77, No. 2, octobre 1987, p. 111.

¹¹ Pierre Fournier, op. cit., p. 36.

cette clause accorde un statut particulier à Québec dans la Constitution ce qui lui donnerait droit à plus de pouvoirs que les autres provinces. Les inquiétudes étaient, pour des raisons différentes, partout.

Déjà, l'on doutait de la ratification possible de l'Accord. Ce climat jouait en faveur des nationalistes québécois qui trouvaient une conjoncture propice de se réveiller, de sortir de l'isolement dans lequel ils s'étaient confinés après l'échec référendaire.

Jusque là, malgré tout, les pro-meech nourrissaient l'espoir de voir l'Accord ratifié. N'eut été l'intervention de l'ancien premier ministre du Canada, Pierre Trudeau dans ce débat, cet espoir aurait pu être concrétisé. Sorti de sa retraite, il mena une lutte sans répit contre l'Accord en concentrant ses attaques principalement sur la "société distincte" qui, à son avis, engendrerait "des inégalités de droits entre les citoyens canadiens, puisque les lois québécoises ne seraient pas subordonnées à la Charte canadienne des droits et libertés"¹².

¹² Claude Bariteau, "Le Québec aux portes de la souveraineté", Le Monde Diplomatique, No. 443, février 1991, p. 19.

Sur le terrain, Trudeau oeuvrait en coulisse avec la complicité de son ancien lieutenant Jean Chrétien. Il manoeuvrait habilement les trois premiers ministres réticents à l'Accord, nouvellement élus du Manitoba, Sharon Castairs; du Nouveau-Brunswick, Frank Makena; et surtout Clyde Wells de Terre-Neuve :

multipliant les coups de téléphone, les conseils informels et les consultations par personnes interposées, il a fourni à ces gens les arguments et les idées pour enrober leur opposition à Meech¹³.

Ces manoeuvres de Trudeau qui entraîneront la mort de l'Accord du Lac Meech feront progresser la popularité de l'option souverainiste.

L'échec apparent de l'Accord du Lac Meech sert d'accélérateur à la résurgence du mouvement nationaliste québécois : "la souveraineté-association, voire l'indépendance du Québec ... est plus populaire que jamais"¹⁴. Et, le Parti québécois plus confortable dans l'opposition - après l'échec du référendum - utilise à fond le dossier du

¹³ Pierre Fournier, op. cit., p. 93.

¹⁴ Gilles Lesage, "La popularité de l'option souverainiste s'accroît de sondage en sondage", Le Devoir, 1er juin 1990.

Lac Meech pour mousser son option souveraineté-association du Québec¹⁵.

Après tant d'acrobaties pour sauver l'Accord, le trudeauisme a triomphé; Clyde Wells a assené à Meech le coup mortel en refusant aux membres de l'Assemblée législative de sa province de voter sur cette entente constitutionnelle. L'Accord du Lac Meech est mort officiellement le 23 juin 1990.

L'échec de l'Accord ne peut être imputé directement à Clyde Wells; le principal fossoyeur de Meech, c'est Pierre Trudeau, idéologue du fédéralisme centralisateur qui a trouvé en Clyde Wells l'allié idéal pour faire échouer l'Accord. Constitutionnellement, c'est aussi la répétition du refus du Canada anglais de considérer le Québec comme l'autre nation fondatrice du Canada. La démarche de Trudeau pour empêcher la ratification de l'Accord a été appuyée par la majorité des canadiens¹⁶.

¹⁵ André Forgues, "Le PQ entend utiliser le dossier du Lac Meech pour mousser son option", Le Soleil, 27 juin 1990.

¹⁶ Michel Roy, "De la mort à la fête", Le Soleil, 27 juin 1990.

Cette fois-ci, contrairement à l'affront constitutionnel subi par le Québec en novembre 1981 où les milieux nationalistes québécois s'étaient résignés à leur sort, face à cette nouvelle déception, ils ont réagi avec vigueur. En effet, en guise de défilé traditionnel de la St-Jean, c'est à une manifestation nationaliste monstre que l'on a assisté le 25 juin 1990, où plus de trois cent mille personnes¹⁷, ont crié leur colère au Canada anglais et affirmé leur foi dans l'indépendance du Québec. C'était le cri profond d'un peuple qui en a assez des humiliations constitutionnelles et du mépris du Canada anglais, revendiquant un pays souverain, l'autonomie d'une nation dont il se sent plus que jamais fier. Une nouvelle solidarité nationale est née! Le mouvement nationaliste québécois a solennellement ressurgi.

Lors de son 55e Congrès, un mois avant la résurgence officielle du mouvement nationaliste québécois, la CSN a donné le ton en prenant position sans embage en faveur de l'indépendance du Québec.

¹⁷ Claude Bariteau, op. cit..

3. L'indépendance du Québec : un choix clair pour la CSN

Le processus conduisant à la résurgence du mouvement nationaliste québécois a apporté beaucoup d'espoirs quant à la réalisation de l'indépendance du Québec et a fait de nouveaux adhérents à cette cause. La CSN, qui se refusait à se prononcer sur cette question, déclare

Le temps est venu, pour le Québec, de choisir son avenir, d'exercer sa pleine autonomie et son indépendance, à travers des structures politiques et organisationnelles à déterminer collectivement¹⁸.

Cette déclaration est encourageante. Mais une remarque s'impose. Depuis le début des années 1960, l'indépendance du Québec tient le haut du pavé dans les débats sur la question nationale et plusieurs au Québec ont déjà manifesté son choix envers l'indépendance à travers le militantisme de divers secteurs nationalistes. Alors le temps est plutôt venu à la CSN de se prononcer sur cette question. Car en 1976, elle écrivait ceci :

Il appartient au congrès de déterminer quand et comment notre option constitutionnelle pourra, s'il y a lieu, être redéfinie. Compte tenu de l'importance de cette question, il importe

¹⁸ Miser sur notre monde, 55e Congrès de la CSN, Rapport du Comité exécutif, 5 au 11 mai 1990, p. 42.

toutefois que la décision soit prise avec le plus grand discernement, au moment où nous serons vraiment prêts à le faire afin qu'elle puisse revêtir le maximum de signification et qu'elle soit vraiment la décision de tout le mouvement¹⁹.

Effectivement, lors des délibérations de son 55e Congrès tenu du 5 au 11 mai 1990, la CSN a franchi un pas important de son histoire dans le mouvement nationaliste québécois : la majorité des délégués des différentes fédérations affiliées à la Centrale se prononcent en faveur l'indépendance du Québec.

Le congrès se prononce en faveur de l'indépendance du Québec et s'engage à tout mettre en oeuvre pour que celle-ci soit décidé démocratiquement par toute la population du Québec et elle seule²⁰.

La CSN a fait un choix clair envers l'indépendance du Québec. Voulant jouer un rôle avant-gardiste, cette fois-ci, dans le mouvement nationaliste québécois, la Centrale élabore un projet pour le Québec et propose aussi la démarche à suivre pour accéder à l'indépendance, dans son

¹⁹ Rapport sur l'action politique soumise au conseil confédéral, CSN, 1976, p. 12.

²⁰ Un choix clair pour la CSN : l'indépendance du Québec, Mémoire soumis à la commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, novembre 1990, p. 10.

mémoire soumis à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec (Commission Bélanger-Campeau).

4. La CSN propose la démarche vers l'indépendance

La CSN propose une démarche en quatre étapes vers l'indépendance du Québec :

1. Un référendum sur la souveraineté du Québec au plus tard en juin 1991.
2. Création d'une constituante formée de représentants des divers secteurs de la société québécoise pour élaborer un projet de constitution pour le Québec.
3. Négociations menées par l'Assemblée nationale avec Ottawa sur le partage des dettes et avoirs en communs, rapatriement de la fonction publique fédérale.
4. Ratification par référendum du projet de la Constitution du Québec, un an après le référendum sur la souveraineté.

Cette démarche en quatre points signifie entre autres choses majeures, que c'est la population qui décide de la souveraineté du Québec et que c'est l'Assemblée nationale qui procède à la déclaration de l'indépendance au moment qu'elle juge opportun mais plus tard lors de la ratification de la constitution²¹.

²¹ Ibid, p. 104.

Si l'on comprend bien, une victoire référendaire ne consacrerait pas sur le champ le Québec Etat souverain, il faudra attendre un an plus tard suite, à la proclamation de l'indépendance du Québec par l'Assemblée nationale après la ratification de la constitution par voie référendaire, pour voir le Québec acquérir un tel statut.

Cet exercice démocratique n'est pas mauvais en soi. Mais il y a un danger, si cette constitution ne serait pas ratifiée par la population, la déclaration de l'indépendance du Québec ne serait-elle pas compromise et avec elle le statut du Québec comme Etat souverain?

Bref, cette démarche peut paraître un peu lourde et compliquée. Cependant, pour la Centrale elle est primordiale parce qu'elle permet à la population d'être

partie prenante à toutes les décisions futures sur des questions aussi fondamentales que la souveraineté du Québec, sa constitution, les liens à maintenir avec le Canada...²².

D'après la CSN, l'important c'est que la démarche vers la souveraineté du Québec - et de tout ce qui en découle - soit un processus démocratique dont la concrétisation

²² Ibid, p. 105.

sation sera l'oeuvre de la population québécoise et non celle d'une quelconque catégorie sociale ou d'un gouvernement en particulier. Selon la Centrale, c'est l'un des meilleurs moyens qui permettraient à un Québec indépendant d'être profondément démocratique.

La meilleure garantie pour que la société québécoise de demain soit profondément démocratique consiste à permettre à toute la population de participer pleinement au choix de se donner un pays et d'élaborer un projet de société qu'il faudra construire ensemble, collectivement²³.

La participation active de la population, dans la démarche vers l'accession du Québec à l'indépendance est incontournable pour la CSN. Aussi, elle s'y implique à fond : elle organise, entre autres, plusieurs colloques sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

Ces colloques attirent une bonne participation de la part des groupes de femmes, des groupes populaires et communautaires... Partout, la question nationale suscite un grand intérêt et on souhaite la prolonger dans des actions concrètes²⁴.

²³ Ibid, p. 15.

²⁴ Nouvelles CSN, No. 315, Qui sera souverain dans un Québec souverain, 16 novembre 1990, p. 7.

La CSN s'engage à faire la promotion de la souveraineté du Québec : un vidéo sur la question nationale a été réalisé²⁵.

Une brochure et un dépliant en sept langues seront distribués, et on a fait frapper à 7 000 exemplaires une brochure métallique où un fleuve sinueux dessine le S de la souveraineté²⁶.

La CSN s'implique à fond dans la lutte pour l'indépendance du Québec tant aux niveaux théorique que pratique. Elle propose aussi un projet pour le Québec indépendant.

5. Les grandes lignes du projet pour le Québec indépendant proposé par la CSN

Aujourd'hui, l'indépendance du Québec a une importance majeure pour la CSN. Outre la proposition de la démarche à entreprendre pour que le Québec acquiert le statut d'Etat souverain, elle propose aussi un projet de société pour le Québec indépendant²⁷.

²⁵ Josée Boileau, "Les étapes de la CSN vers l'indépendance du Québec : référendum, constituante, négociations", Le Devoir, 2 novembre 1990.

²⁶ Ibid

²⁷ "Un choix clair pour la CSN : l'indépendance du Québec...", op. cit., p. 27.

5.1 Le cadre constitutionnel et législatif d'un Québec indépendant

Après une victoire référendaire, la CSN propose la formation d'une constituante par l'Assemblée nationale pour rédiger un projet de constitution québécoise. À cet effet, la Centrale suggère d'inclure dans cette future constitution une Charte des droits et libertés qui garantirait : les droits individuels, les droits politiques et judiciaires ainsi que les droits collectifs et la reconnaissance historique des droits des peuples autochtones. Elle suggère aussi la constitution d'une cour de dernière instances, semblable à la Cour suprême du Canada tout en soulignant la possibilité d'imaginer une certaine forme de contrôle démocratique de la nomination et du maintien en fonction des juges qui siégeront à cette Cour de dernière instance²⁸. La CSN s'inspire beaucoup de l'article 1 de la Charte canadienne pour élaborer les grandes lignes de sa Charte des droits et libertés.

²⁸ Ibid, p. 29.

5.2 Communautés ethno-culturelles, nations autochtones et communauté anglophone dans un Québec indépendant

Les communautés ethno-culturelles représentent un apport considérable à la richesse de la culture québécoise. Mais pour que cet apport soit davantage bénéfique pour la société québécoise et les immigrants eux-mêmes, la CSN propose l'application de politiques concrètes en matière d'intégration des immigrants et une politique d'immigration qui tiendra compte du caractère culturel du Québec, pays francophone et non bilingue²⁹.

La CSN se penche aussi sur le cas des autochtones et reconnaît que leurs droits sont bafoués, spoliés.

Les nations autochtones ont subi des reculs constants de leurs droits ancestraux, de leur liberté. Ils ont aussi été spoliés de leurs droits comme peuple³⁰.

Dans un Québec indépendant, la CSN suggère la reconnaissance des droits ancestraux des autochtones et la mise en place des mécanismes constitutionnels leur permettant de jouir pleinement de leurs droits³¹. Il en est de même

²⁹ Ibid, p. 63.

³⁰ Ibid, p. 59.

³¹ Ibid, p. 59.

pour la communauté anglophone dont la CSN réclame le maintien de leurs acquis historiques.

5.3 Relation citoyens-Etat, politique de main-d'oeuvre et relations de travail dans un Québec indépendant

Relations citoyens-Etat o La CSN propose l'abolition du mode de scrutin actuel et son remplacement par le mode de scrutin de représentation proportionnelle.

Il faut changer la façon traditionnelle d'élire les députés à l'Assemblée nationale ... que le mode de scrutin uninominal soit remplacé par un mode de représentation proportionnelle³².

Pour la CSN, ce mode de scrutin traduira plus fidèlement le verdict de la population, prononcé aux élections. Le pouvoir exécutif, de son côté, "devrait tirer sa légitimité d'un processus électif le plus large possible"³³. Ici, la CSN fait référence à l'élection au suffrage universel du chef du pouvoir exécutif. Tout cela dans le but de rapprocher, la population le plus possible des lieux des décisions administratives et politiques, indique la Centrale. Ceci concerne également la démocratisation des

³² Ibid, p. 44.

³³ Ibid, p. 44.

institutions pour permettre aux femmes, de jouir d'une plus grande représentativité dans les lieux décisionnels des pouvoirs, et la décentralisation des municipalités et municipalités de comté pour combattre le sous-développement régional, ajoute la CSN³⁴.

Pour conclure, la Centrale se prononce en faveur de la modernisation, la décentralisation, la démocratisation et l'intégration des institutions locales et régionales dans son projet d'ériger un Etat "pleinement démocratique".

Au niveau de la politique de la main-d'oeuvre et des relations de travail, la CSN propose la mise en place d'une véritable politique de plein-emploi et l'harmonisation des lois en matière de relations de travail, le rattachement de toutes les politiques de main-d'oeuvre et celles touchant le marché du travail³⁵.

Afin de permettre à l'ensemble des travailleuses et travailleurs québécois d'occuper un emploi décent, productif et apte à satisfaire les besoins fondamentaux de leurs dépendants³⁶.

³⁴ Ibid, p. 45-46.

³⁵ Ibid, p. 87.

³⁶ Ibid, p. 86.

L'indépendance du Québec est perçue par la CSN comme le choix de société qui permettra aux travailleuses et travailleurs québécois de bénéficier de meilleures conditions de travail et une hausse de niveau de vie satisfaisante. Donc, la souveraineté, dans ce contexte, devient synonyme de plein-emploi et réussite économique!

5.4 Les relations internationales et politiques dans le cadre d'un Québec indépendant

Les relations internationales sont nécessaires dans le développement d'un pays souverain. Un Québec indépendant devra s'affirmer tant sur les plans national et international. Ayant compris l'importance d'une telle réalité, la CSN recommande que le Québec, une fois devenu un Etat souverain, rejoigne la communauté des pays membres de l'ONU.

Non seulement pour y défendre ses propres intérêts, mais également pour promouvoir le renforcement de l'ONU afin qu'elle puisse agir plus efficacement dans ses interventions à solutionner des situations conflictuelles³⁷.

A ce chapitre, le Québec souverain devrait être membre du Conseil permanent de sécurité de l'ONU pour

³⁷ Ibid., p. 69.

jouer ce rôle de promoteur. Fraîchement arrivé, serait-il au sein de cette instance politique, aurait-il ce privilège?

La CSN s'intéresse aussi à voir le Québec jouer un rôle actif et politique au sein de l'Organisation internationale du travail (OIT); mettre sur pied une agence de développement international à l'instar de l'ACDI (Agence canadienne de développement internationale); adhérer à l'Organisation des Etats américains (OEA) pour faire "valoir son statut de pays d'Amérique du Nord ayant des affinités historiques et culturelles avec l'Amérique latine"³⁸. Au sein de ces organisations et instances internationales, la CSN entend voir le Québec indépendant jouer le rôle d'un véritable Etat souverain et non celui d'Etat potiche. Enfin de compte pour la CSN, l'indépendance du Québec, c'est l'outil qui permettra à l'Etat national québécois d'être présent sur la scène internationale tout en affirmant la plénitude de ses droits et faire valoir pleinement ses intérêts.

Politique québécoise de défense o Le Québec souverain devra définir sa propre politique de défense, conçoit la CSN. Consciente de la nécessité d'une telle politique,

³⁸ Ibid, p. 70.

elle propose cinq principes qui devraient guider la réflexion du Québec en ce qui concerne sa défense et sa sécurité³⁹ :

1. Assurer la sécurité de la population québécoise

Cette politique s'effectuera par la mise en place d'unités formées pour répondre principalement aux catastrophes environnementales et naturelles.

2. Promouvoir une politique intérieure et une politique étrangère axées sur le développement de la paix

Cette politique consiste à réduire les dépenses militaires, démanteler toutes les installations militaires offensives sur le territoire du Québec. Elle s'oppose à la participation du Québec aux forces d'occupation, mais favorable à sa participation dans des missions de paix de l'ONU.

3. Promouvoir une approche non nucléaire

Cette politique recommande le bannissement de toute arme nucléaire sur le territoire du Québec.

³⁹ Ibid., p. 76.

4. Promouvoir le recours à des mécanismes non militaires et collectifs

Cette politique est favorable à la participation du Québec à NORAD et à l'OTAN si elles changent de forme, ainsi qu'à la mise en place d'un système de sécurité collectif qui luttera en faveur du désarmement.

5. Promouvoir la collaboration internationale⁴⁰

Cette politique consiste à promouvoir la collaboration du Québec avec le Canada et les Etats-Unis en matière de surveillance aérospatiale et maritime du territoire, à développer une vision plus large en matière de sécurité internationale.

Dans sa vision de la politique de défense d'un Québec souverain, la CSN ne fait pas référence à la formation d'une armée québécoise en tant que telle. Elle favorise dans un Québec souverain l'établissement d'un Etat non militarisé et antimilitariste. Ainsi, à la place d'une armée, dans un Québec indépendant, la CSN préfère

⁴⁰ Ibid (voir les pages 76 et 77 pour les cinq grands principes).

un corps d'intervention d'urgence disposant d'un mandat plus large, incluant des missions non militaires comme la responsabilité de lutter contre les catastrophes environnementales. Il devrait être habilité en situation de crise, à agir comme service de soutien à la population⁴¹.

Alors sans la formation d'une armée québécoise professionnelle et spécialisée qui assurera la défense du territoire du Québec, le Canada, les Etats-Unis? Ce qui placerait le Québec sous la tutelle militaire de ces pays, avec toutes les conséquences que cela aurait dans bien d'autres matières relevant de l'autonomie d'un Québec indépendant. C'est pour éviter de placer le Québec dans une pareille situation que d'autres secteurs nationalistes, tels que le PQ juge que la formation d'une armée québécoise en tant qu'institution militaire est une condition nécessaire à un Québec souverain.

Un Québec indépendant sera doté d'une armée... Nous sommes en Amérique du Nord et notre société est bien intégrée dans le système occidental, nous devons donc assumer nos responsabilités parce qu'un pays souverain doit faire face à la réalité internationale⁴².

⁴¹ Ibid, p. 79.

⁴² Jocelyn Coulon, "Un pays souverain doit faire face à la réalité internationale, dit Landry", Le Devoir, 27 novembre 1991.

Un Québec indépendant, pour assumer ses responsabilités en matière de défense aura besoin d'une armée au sens strict du terme, petite qu'elle soit mais moderne et spécialisée comme le conçoit le général à la retraite Charles Belzile : "Le nouveau pays aurait besoin de forces armées minimums comprenant une marine, deux brigades terrestres et une réserve et quatre escadrons de 14 chasseurs, etc."⁴³.

5.5 Politique économique dans le cadre d'un Québec indépendant

Sur le plan international, la CSN suggère à l'Etat québécois d'établir des relations économiques particulièrement avec le Canada et les Etats-Unis et avec tous les pays du monde. Elle favorise la participation du Québec au GATT, à l'OCDE, au FMI, à la Banque Mondiale⁴⁴, au processus de la libéralisation mondiale du marché⁴⁵ et le rapprochement de celui-ci avec la CEE⁴⁶. Il est évident pour la CSN, l'indépendance du Québec ne signifierait

⁴³ Ibid.

⁴⁴ "Un choix clair pour la CSN : l'indépendance du Québec...", op. cit., p.70.

⁴⁵ Ibid, p. 37.

⁴⁶ Ibid, p. 39.

nullement un repli, mais une conquête politique qui permettra à Québec de prendre sa place dans le monde⁴⁷.

Sur le plan interne, la CSN recommande la récupération de tous les pouvoirs de politique économique contrôlée par l'Etat canadien et suggère l'intervention de l'Etat, par le biais de subventions, dans des secteurs technologiques avancés. Dans le développement régional, elle propose la décentralisation de la gestion économique. Globalement, elle recommande à l'Etat dans un Québec souverain de rapatrier tous les pouvoirs économiques, de pratiquer une politique responsable en matière du développement économique par la mise en place d'une plate-forme politique qui favorisera la croissance stable de l'économie.

Il s'agit ... de l'idée d'un mode de développement économique qui permette à la société de se régénérer en évitant, par exemple, la création d'inégalités et de couches sociales marginalisées⁴⁸.

En ce qui concerne la question monétaire, la CSN privilégie une politique commune avec le Canada.

⁴⁷ Ibid, p. 71.

⁴⁸ Ibid, p. 35.

L'établissement d'une union monétaire avec le Canada à travers le maintien du dollar canadien, comme beaucoup d'autres, c'est la voie que nous privilégions puisqu'elle offre de meilleures garanties de stabilité économique⁴⁹.

Tout comme dans l'élaboration de sa charte des droits et libertés, à ce chapitre la CSN n'a pas innové, elle ne fait que reprendre la thèse de l'Association économique élaborée par le PQ - jusqu'à présent maintenue par ce parti - dans son projet de souveraineté-association⁵⁰. Elle évite tout simplement de parler de l'Autorité monétaire⁵¹ sachant qu'elle aussi avait critiqué cette institution envisagée par le PQ dans le cadre de la gestion commune de sa politique monétaire avec le Canada.

5.6 Le cadre culturel dans un Québec indépendant

a) Communications et développement culturel

Dans le domaine des communications, la CSN propose le rapatriement et l'intégration au tissu culturel du Québec les réseaux de communication administrés par le gouverne-

⁴⁹ Ibid, p. 40.

⁵⁰ Voir, La nouvelle entente, Québec-Canada, éd. officiel, Québec, 1979, p. 68-69.

⁵¹ Ibid.

ment canadien (Radio-Canada, Office national du film (ONF) et Télé-Film Canada).

Dans le cadre du développement culturel, la CSN suggère l'aide de l'Etat pour favoriser la rentabilité et le développement de l'industrie culturelle québécoise.

Ce support gouvernemental s'impose d'autant plus qu'à l'instar d'autres secteurs d'activités, on observe une internationalisation des entreprises culturelles poursuivant des objectifs de rentabilité maximale... Les industries du secteur culturel ne peuvent pas être traitées de la même manière que les autres⁵².

La CSN demande au gouvernement d'un Québec indépendant d'accorder un traitement particulier aux industries culturelles québécoises par rapport à leur rôle dans la société : "produire et reproduire le consensus social, donc l'identité nationale"⁵³.

⁵² "Un choix clair pour la CSN : l'indépendance du Québec...", op. cit., p. 54.

⁵³ Jean-Guy Lacroix et Benoit Lévesque, "Les industries culturelles du Québec : un enjeu vital", cité dans Un choix clair pour la CSN : l'indépendance du Québec, Mémoire soumis à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, p. 54.

b) La question linguistique

L'intervention de l'Etat canadien dans les champs culturels du Québec constitue d'énormes entraves au gouvernement québécois dans l'exercice de ses pouvoirs en matière linguistique et dans le développement de la culture québécoise. Car les lois fédérales de promouvoir le bilinguisme culturel enlève au Québec son caractère authentiquement français. "Même l'Accord du Lac Meech n'échappait à cette équivoque d'un Québec obligé de promouvoir sur son territoire les deux langues officielles"⁵⁴.

Le Québec, tout au cours de son histoire, se voit obligé de mener de rudes luttes pour la défense et la promotion du français. Pour mettre fin à cette saga linguistique, la CSN ne voit d'autre alternative que l'indépendance du Québec.

La bataille linguistique ne sera remportée qu'à la condition que le Québec et son Etat ne se heurtent plus aux ambitions et aux entraves du pouvoir central et exercent sur la langue les pleins pouvoirs dévolus à un pays souverain⁵⁵.

⁵⁴ "Un choix clair pour la CSN : l'indépendance du Québec...", op. cit., p. 49.

⁵⁵ Ibid, p. 48-49.

Ces pleins pouvoirs en matière linguistique qu'aura l'Etat québécois advenant l'indépendance du Québec, la CSN croit qu'ils ne devront pas être séparés du plein exercice des responsabilités de la population québécoise

Envers les langues et les cultures autochtones, qui devront être protégées et valorisées; envers la langue de la minorité anglophone pour laquelle une tradition de justice et d'ouverture devrait être maintenue⁵⁶.

La CSN prône un nationalisme ouvert et tolérant. Il reste à voir quelle forme prendra ce nationalisme dans la pratique dans un Québec souverain.

5.7 Politiques sociales

A ce chapitre, la CSN fait l'éloge des interventions de l'Etat québécois dans les années 1960-1970 qui ont permis aux québécoises et aux québécois d'avoir un système de santé et de services sociaux et un système d'éducation dont ils ont raison d'être fiers⁵⁷.

A l'opposé, elle dénonce la politique interventionniste de l'Etat fédéral dans le social par le biais des

⁵⁶ Ibid, p. 50.

⁵⁷ Ibid, p. 89.

lois, de subventions et de projets. Selon la Centrale, cette politique n'est pas rentable pour le Québec parce que : "Le fédéralisme n'est plus un distributeur équitable des richesses et (il) menace les acquis de la population"⁵⁸.

De plus, l'intrusion du fédéral, dans le secteur social, empêche le gouvernement québécois d'agir comme maître d'oeuvre dans le développement des politiques sociales québécoises, fait savoir la CSN. Dans de pareilles conditions, seule l'indépendance du Québec, précise la Centrale, permettra, en rapatriant au Québec les lieux de pouvoir et de décision,

une plus grande possibilité d'accroître le développement des politiques sociales québécoises conformément aux valeurs, besoins et aspirations de la population québécoise. Et ce, tant dans les services sociaux et de santé que dans les politiques de logement et d'éducation⁵⁹.

Ceci sera possible non seulement grâce au rapatriement des lieux de pouvoir et de décision mais aussi du rôle politique que jouera l'Etat dans le social dans un Québec indépendant. Car la récupération des pouvoirs ne

⁵⁸ Ibid, p. 95.

⁵⁹ Ibid, p. 95.

signifiera pas pour autant un progrès dans le développement des politiques sociales québécoises, dans un Québec indépendant, sans une nouvelle philosophie du social, sans une politique pondérée de l'Etat en matière de la redistribution des richesses.

L'engagement de la CSN envers l'indépendance du Québec est irréversible. Notre analyse thématique et la discussion qui suivra nous permettront de situer plus explicitement cette position.

CHAPITRE 8

ANALYSE THEMATIQUE DE L'EVOLUTION DE LA POSITION DE LA CSN DANS LE MOUVEMENT NATIONALISTE QUEBECOIS

La grille d'analyse suivante est composée de thèmes autour desquels la CSN élabore sa position dans le mouvement nationaliste québécois. Elle sera le repère fidèle de notre démarche analytique.

1. Présentation de la grille d'analyse

Périodes	Thèmes	Catégories référentielles	Cadre conceptuel
1974-1976			
1976-1980	Oppression nationale	- Exploitation capitaliste - Dépendance économique du Québec - Développement inégal	Discrimination économique
	Socialisme	- Lutte contre l'oppression nationale - Libération économique des travailleurs	Revendication économique
1980-1987	////////////////////		
1987-1990	Indépendance du Québec	- Indépendance économique - Indépendance politique - Indépendance culturelle - Population québécoise	Revendication politique
	Souveraineté nationale du Québec	- Edification d'une société démocratique	Etat démocratique

=====
===== absence

//////////////////// silence

2. Analyse explicative

Pour construire la grille d'analyse, nous avons procédé à trois types de lecture des documents de congrès, de mémoire et d'autres documents jugés importants portant sur la question nationale : une lecture d'observation, une lecture de repérage des thèmes considérés importants et une lecture consacrée à l'analyse du fonctionnement de ces thèmes.

Les thèmes sont repérés dans des paragraphes. Nous retenons ceux jugés importants d'après leur contenu sociologique. Les catégories, nous les repérons dans des phrases. Nous retenons celles qui ont un lien sociologique étroit avec le thème repéré et retenu.

Ensuite, après avoir retenu les thèmes jugés importants, après leur avoir appliqué leurs catégories référentielles, nous choisissons le cadre conceptuel qui convient à chaque thème et aux catégories qui lui correspondent.

Nous entendons par thème : la définition du champ de référence sur lequel porte la réflexion du discours. Nous entendons par catégorie référentielle l'énoncé auquel fait référence le thème employé. Et nous entendons par cadre

conceptuel : la fusion de thèmes et de catégories référentielles en un concept général servant d'indice analytique.

Le traitement des données sera qualitatif, car il existe deux principales variantes dans les grandes méthodes de l'analyse de contenu, la variante quantitative et la variante qualitative¹. Nous ne procéderons pas par quantification, car cette démarche n'est pas obligatoire dans le cas de la méthode d'analyse thématique de contenu. Le plus important, en effet, c'est "Le repérage de thèmes considérés importants. L'étape de la quantification est secondaire et peut être même supprimée"².

3. Première période - 1974-1976

Durant cette période, la CSN n'est pas intervenue dans le débat sur la question nationale. Elle a jugé bon de laisser sur les tablettes cette question, compte tenu de sa complexité pour l'appareil syndical. Elle était absente dans le mouvement nationaliste québécois durant cette période.

¹ Raymond Quivry et Luc Van Campenhoudt, op. cit., p. 217.

² Marie-Christine d'Unrug, Analyse de contenu et Acte de parole, de l'énoncé de l'énonciation, éd. Universitaires, Paris, p. 24.

4. Deuxième période - 1976-1980

4.1 Analyse descriptive des thèmes et de leurs catégories correspondantes

Durant cette période, la CSN a tenu deux congrès sur la question nationale et publié plusieurs documents portant directement sur cette question. Pourquoi de telles activités aussi fébriles pour une Centrale syndicale qui avait mis jusque là sur les tablettes la question nationale?

Le PQ est au pouvoir, il élabore son projet de souveraineté-association. Ne voulant pas lui laisser le champ libre, la CSN intervient dans le mouvement nationaliste québécois pour imposer son propre discours.

A travers ce discours, nous retenons deux thèmes, autour desquels la CSN élabore sa position dans le mouvement nationaliste québécois : l'oppression nationale et le socialisme.

- Premier thème : l'oppression nationale

Le développement du capitalisme a pour cadre la formation de l'Etat-nation qui s'est constituée très

souvent par l'intégration forcée de différents peuples et de différentes ethnies dans une fédération qui porte le nom de la nation majoritaire. Le Centre détient les rênes des pouvoirs au profit de la classe dominante du groupe formant la majorité de la nation en créant des inégalités économiques entre diverses régions du pays et des rapports de dépendance. C'est de là que découle l'oppression nationale, par laquelle la CSN entend

L'oppression nationale est une forme particulière de l'exploitation capitaliste, laquelle engendre aussi un développement inégal et des rapports de dépendance entre les pays de même qu'entre les régions d'un pays. Toutes les provinces canadiennes sont marquées par le développement inégal et la dépendance économique. Mais au Québec, la dimension de l'oppression nationale s'ajoute à ces deux phénomènes³.

L'oppression nationale est le produit du développement capitaliste, une oppression spécifique que subit le peuple québécois dont les effets frappent davantage les travailleurs et travailleuses québécois⁴.

³ CSN, Le travail, édition spéciale sur le Congrès spécial sur la question nationale, "La position de la CSN sur la question nationale", p. 11.

⁴ Ibid, p. 12.

Nous relevons dans nos lectures trois catégories auxquelles fait référence le thème oppression nationale : exploitation capitaliste, dépendance économique du Québec et développement inégal.

- Première catégorie référentielle : l'exploitation capitaliste. C'est le cadre de nombreuses discriminations économiques générées par le fonctionnement du capitalisme dans l'Etat démocratique.

- Deuxième catégorie référentielle : dépendance économique du Québec. Elle se traduit par la domination de l'industrie québécoise par le capital canadien et étranger (américain).

Le tableau suivant permettra d'observer la dépendance économique du Québec.

Dépendance économique du Québec

Etablissements sous contrôle du capital ³			
	Québécois	Canadien	Etranger (américain)
Aliments et boissons	17.0	44.0	38.7
Textile	2.1	68.3	29.6
Industrie métallique, fer et acier	9.8	28.3	61.7
Pétrole et houille	0.0	0.0	100.0
Machinerie	16.5	14.0	69.5
Produits chimiques	2.7	9.7	87.6

Le Québec n'exerce aucun contrôle sur son industrie, sa dépendance économique se situe à tous les niveaux. L'emprise du capital américain sur son économie est largement marqué dans l'industrie de pointe et celle du Canada dans les secteurs mous de l'industrie. Cette dépendance est l'un des effets de l'oppression nationale.

³ Ces facteurs indicateurs de la dépendance économique ont été tirés du tableau présenté par la CSN, dans Pour les droits et libertés des travailleurs..., op. cit., p. 44.

- Troisième catégorie référentielle : le développement inégal. Le développement inégal est dû aux inégalités de développement économique résultant de la concentration des grandes industries dans certaines régions au détriment d'autres. C'est le cas du Québec face à l'Ontario.

Les industries lourdes sont concentrées en Ontario.

Durant le 20e siècle, c'est l'Ontario qui devient le lieu d'établissement de la plupart des nouvelles industries qui veulent bénéficier de la présence d'une infrastructure d'industries lourdes. Au Québec, les nouveaux établissements sont généralement des industries possédant une technologie standardisée et une basse productivité⁶.

La politique du gouvernement fédéral, vieille d'un siècle, de concentrer l'industrie lourde en Ontario n'a pas changé⁷.

L'Ontario est plus développée économiquement que le Québec. Entre ces régions du Canada, il existe une inégalité de développement économique dont le Québec est la victime. C'est aussi l'un des effets de l'oppression nationale que subit le Québec.

⁶ Ibid, p. 37.

⁷ "Pour la défense des intérêts...", op. cit., p. 57.

- Deuxième thème : le socialisme

Selon la dialectique marxiste, le socialisme est à l'antipode du capitalisme, l'antithèse des intérêts des classes capitalistes. C'est un système social qui permettra aux travailleurs de s'émanciper économiquement et socialement par l'appropriation des moyens de production. Le socialisme est appelé à libérer les travailleurs de la domination capitaliste par le fait même de l'oppression nationale étant donné que celle-ci renforce les effets de la domination capitaliste.

Ce thème est fort présent dans le discours de la CSN sur la question nationale parce qu'il revêt une importance idéologique fondamentale pour la Centrale. C'est son instrument idéologique de lutte contre l'oppression nationale en vue de libérer les travailleurs de la domination capitaliste. A cet effet, la Centrale fait savoir : "Lutter contre l'oppression nationale, c'est assumer notre rôle dans la construction du socialisme"⁸.

Et plus précisément,

⁸ "Pour les droits et libertés des travailleurs", op. cit., p. 49.

A son congrès de juin 1978, la CSN a clairement indiqué que la lutte des travailleurs contre l'oppression nationale est indissociable de la lutte contre l'exploitation capitaliste, contre l'impérialisme et pour le socialisme⁹.

La lutte contre l'oppression nationale s'inscrit dans la lutte pour le socialisme "si on veut atteindre la libération économique des travailleurs québécois"¹⁰.

Nous relevons dans nos lectures deux catégories importantes auxquelles fait référence idéologiquement le thème du socialisme : lutte contre l'oppression nationale et libération économique des travailleurs québécois.

- Première catégorie référentielle : lutte contre l'oppression nationale. Cette lutte consiste fondamentalement à lutter pour l'instauration du socialisme, facteur de l'épanouissement économique des travailleurs.
- Deuxième catégorie référentielle : libération économique des travailleurs. C'est le fait de l'affranchissement économique des travailleurs de l'oppression nationale et de la domination capitaliste.

⁹ "Pour la défense des intérêts...", op. cit., p. 69.

¹⁰ "Pour les droits et libertés des travailleurs...", op. cit., p. 46.

4.2 Analyse dynamique

En utilisant le thème de l'oppression nationale, la CSN fait référence plus particulièrement dans son discours à exploitation capitaliste, à la dépendance économique du Québec et développement inégal. Ces catégories référentielles traduisent le type de discrimination que génère l'oppression nationale, une discrimination économique.

L'existence des discriminations résultant de l'oppression nationale en général, amène les acteurs impliqués dans un quelconque mouvement national à revendiquer l'enjeu social et politique au nom d'une population ou une catégorie sociale en particulier. Leur lutte contre la discrimination est axée sur un ou des thèmes précis qui leur servent d'arme idéologique pour combattre l'oppression nationale et ses corrolaires.

C'est le cas ici de la CSN. En utilisant le thème du socialisme, elle fait référence à lutte contre l'oppression nationale et libération économique des travailleurs. Ces catégories référentielles traduisent le type de revendications dont est l'objet le thème socialisme : une revendication économique.

Cette revendication se fait contre la discrimination économique que subit le peuple québécois dans le cadre de l'oppression nationale, plus particulièrement les travailleurs québécois parce qu'ils sont plus vulnérables aux effets de la discrimination économique "chômer plus souvent, occuper des emplois moins rémunérateur, plus vulnérables aux modèles dominants"¹¹. Ainsi la lutte contre la discrimination économique que mène la CSN est axée sur le socialisme, l'arme idéologique permettant de combattre l'oppression nationale génératrice de discriminations économiques (et autres) dont sont victimes particulièrement les travailleurs québécois.

Concrètement, c'est une revendication de type économique que mène la CSN durant cette période dans le mouvement nationaliste québécois. Elle la mène au nom des travailleurs québécois pour la construction du socialisme, projet social appelé à édifier

une société bâtie démocratiquement ... en fonction des besoins et aspirations des travailleurs, des travailleuses ... ce que nous appelons une société socialiste¹².

¹¹ "Pour la défense des intérêts...", op. cit., p. 116.

¹² Ibid.

La base de cette société sera avant tout économique car le socialisme implique pour la CSN "la socialisation, c'est-à-dire l'appropriation collective des moyens de production et d'échanges"¹³.

Nous avons donc repéré et retenu deux thèmes considérés importants, par rapport à leur contenu sociologique, autour desquels la CSN élabore sa position dans le mouvement nationaliste québécois : l'oppression nationale et le socialisme.

Le thème de l'oppression nationale renvoie à discrimination économique, l'un des effets qui renforce la domination capitaliste. Le socialisme, de son côté, renvoie à la lutte contre l'oppression nationale pour libérer les travailleurs de l'exploitation capitaliste.

Ces deux thèmes ne convergent pas. Ils tendent à s'opposer l'un à l'autre. Ils sont antagoniques. Leur antagonisme reflète la nature conflictuelle des catégories référentielles appartenant à chacun de ces thèmes.

- 1 : - Exploitation capitaliste
- Dépendance économique du Québec

¹³ Ibid.

- Développement inégal

- 2 : - Lutte contre l'oppression nationale
- Libération économique des travailleurs

Le premier groupe de catégories s'inscrit dans le cadre de la domination capitaliste et son expansion en fonction des intérêts des classes capitalistes nord-américaines. Le deuxième groupe de catégories s'inscrit dans le cadre de l'émancipation des intérêts des travailleurs québécois et l'abolition de l'oppression nationale pour édifier le socialisme.

Ces catégories sont donc conflictuelles, les conflits qui les traversent sont des conflits de classes.

Le discours nationaliste de la CSN, durant cette période, a porté sur les conflits de classes. C'est un discours dialectique qui s'inscrit dans l'approche marxiste de la lutte de classes et la thèse des ML sur la question nationale au Québec¹⁴.

¹⁴ Voir le texte du Centre de formation populaire, Les ML canadiens et la question de l'indépendance du Québec, mai 1979.

La Centrale ne pouvait prendre une position claire dans le mouvement nationaliste québécois lors du référendum; elle a donc pris une position mitigée. Le référendum a porté sur la souveraineté-association du Québec - projet péquiste que la CSN a critiqué parce qu'elle le considérait en collusion avec les intérêts des classes capitalistes américaine, canadienne et québécoise. Au contraire, la lutte que mène la CSN contre l'oppression nationale est axée explicitement sur la revendication économique, laquelle revendication est conçue dans l'approche marxiste de la lutte de classes et la conception idéologique des ML de la question nationale.

Durant cette période, la CSN conçoit l'oppression nationale en termes de conflits de classe d'ordre strictement économique. Cette conception découle du fait que la Centrale n'arrive pas dans son analyse de la question nationale à saisir celle-ci dans toutes ses dimensions. Elle la saisit que par le strict biais de l'économie en fonction d'une classe contre une autre. C'est ce qui caractérise dans son discours nationaliste la prédominance du socialisme, lui-même défini en termes économiques. Ainsi, le mouvement nationaliste québécois est considéré comme un mouvement social mettant de l'avant qu'un type

spécifique de revendication¹⁵ : économique. De la même façon que les ML ont défini le socialisme et le capitalisme en termes strictement économiques. Ce qui explique l'influence de la position de cette gauche face à la question nationale sur le discours nationaliste de la CSN.

L'on comprend davantage pourquoi durant cette période le discours nationaliste de la CSN est de nature spécifiquement économique et basé sur la lutte de classes. Ce type de discours que prône la CSN ne sied pas avec l'orientation politique du mouvement nationaliste québécois, mouvement social revendicateur de niveau élevé (capacité d'action forte) qui intègre des revendications organisationnelles et politiques en revendiquant au nom de la population québécoise une plus grande autonomie du Québec dans les domaines culturel, politique et économique et le contrôle de son développement, c'est-à-dire l'indépendance politique du Québec en opposition avec l'Etat-canadien.

Par ailleurs, compte tenu que ce discours met de l'avant une revendication strictement économique en vue de vaincre une discrimination spécifique (économique), il a

¹⁵ Nous faisons référence au mouvement social revendicateur de niveau bas (voir p. 15).

les caractéristiques d'un mouvement social revendicateur de niveau bas (de faible capacité d'action); mais, étant donné qu'il vise aussi l'abolition du régime capitaliste au Québec pour construire une société socialiste, elle-même définie en termes économique, il est très proche de l'orientation du mouvement social traditionnel dominé par la conception marxiste, c'est-à-dire le mouvement social dont l'action consiste à abolir l'Etat capitaliste pour construire une société égalitaire. Laquelle société qui est définie plus en termes économique que comme un projet social¹⁶.

Tout ceci explique davantage l'ambiguïté de la position de la CSN dans le mouvement nationaliste québécois lors du référendum.

5. Troisième période - 1980-1987

Durant cette période, le mouvement nationaliste québécois est entré dans une phase léthargique suite à l'échec du référendum. Partout on a fait silence sur la question nationale, il en a été de même pour la CSN.

¹⁶ Alain Touraine, op. cit., éd. Seuil, 1978, p. 100.

6. Quatrième période - 1987-1990

6.1 Analyse descriptive des thèmes et leurs catégories correspondantes

Pendant que l'Accord du Lac Meech agonisait, la CSN lors de son 55e Congrès s'est déclaré en faveur de l'indépendance du Québec. Après la mort de cet Accord, dans la foulée de la résurgence du mouvement nationaliste québécois, la CSN dans un mémoire soumis à la Commission Bélanger Campeau, définit largement sa position sur la question nationale.

Nous repérons et retenons deux thèmes autour desquels la CSN élabore sa position dans le mouvement nationaliste québécois en resurgence : indépendance du Québec et souveraineté nationale.

o Premier thème : l'indépendance du Québec

L'indépendance du Québec n'est pas un thème nouveau dans la littérature nationaliste québécois mais c'est à partir des années 1960 qu'il a pris une dimension vraiment nationale. Une nouvelle génération de nationalistes a donc compris que l'indépendance du Québec est la seule voie possible pour permettre au Québec de s'émanciper en

tant que nation, car assujetti aux lois constitutionnelles canadiennes, le Québec ne peut jouir des prérogatives réservées à une nation indépendante. L'indépendance permettrait au Québec de trouver sa place dans le concert des nations souveraines. A cet effet,

La CSN est résolument en faveur de l'indépendance du Québec, c'est-à-dire l'indépendance économique, politique et culturelle; pour un pays autonome avec un Etat pleinement souverain¹⁷.

Pour ce faire,

La CSN travaillera à l'avènement et à la réalisation complète de l'indépendance du Québec en s'associant à l'ensemble de la population québécoise¹⁸.

L'indépendance du Québec est le seul moyen politique qui permettra au Québec d'éliminer la présence d'Ottawa dans ses champs de pouvoirs. "Ce qui signifie rapatrier tous les pouvoirs sans autre palier politique gouvernant la destinée du Québec¹⁹.

¹⁷ "Un choix clair pour la CSN : l'indépendance du Québec", op. cit., p. 11.

¹⁸ Ibid, p. 21.

¹⁹ "Miser sur notre monde", op. cit., p. 53.

Nous retenons dans nos lectures quatre catégories auxquelles fait référence le thème indépendance du Québec : indépendance économique, politique et culturelle et population québécoise.

- Première catégorie référentielle : indépendance économique. C'est le fait que l'Etat québécois indépendant exerce ses pleins pouvoirs sur ses institutions économiques établisse des relations de commerce international et promeuve son économie.
- Deuxième catégorie référentielle : indépendance politique. C'est le pouvoir qui permettra à l'Etat québécois d'exercer son plein contrôle sur ses institutions politiques et d'exercer ses pleins droits en matière de politique étrangère.
- Troisième catégorie référentielle : indépendance culturelle. C'est la faculté politique qui permettra au gouvernement québécois d'être l'unique intervenant en matière de culture et de promouvoir la culture québécoise selon ses propres lois constitutionnelles, en rapatriant tous les pouvoirs culturels dévolus à Québec.
- Quatrième catégorie référentielle : population québécoise. L'ensemble des citoyens du Québec appelés à faire l'indépendance du Québec. Car celle-ci doit être une oeuvre collective²⁰, soutient la CSN.

²⁰ Ibid.

- Deuxième thème : la souveraineté nationale du Québec

On ne peut parler d'indépendance sans parler de souveraineté nationale, c'est-à-dire de l'autonomie politique réelle que possède un Etat pour administrer la nation conformément à sa constitution. La souveraineté nationale est indispensable à la construction et au développement d'une nation. Dans cet ordre d'idées,

La CSN soutient que la souveraineté nationale du Québec est une condition nécessaire à l'édification d'une société nouvelle davantage démocratique²¹.

Nous retenons une catégorie à laquelle fait référence particulièrement le thème de la souveraineté nationale : l'édification d'une société démocratique.

L'édification de cette société découlera des rapports citoyens-Etat et non l'inverse²² de la décentralisation des pouvoirs, de la démocratisation des institutions et de l'élection au suffrage universel du pouvoir exécutif²³.

²¹ "Un choix clair pour la CSN : l'indépendance du Québec", op. cit., p. 20.

²² Ibid, p. 43.

²³ Ibid, p. 44-46.

6.2 Analyse dynamique

En utilisant le thème souveraineté nationale du Québec, la CSN fait référence à l'édification d'une société démocratique. Cette catégorie traduit le type d'Etat à être instauré suite à l'indépendance du Québec : un Etat démocratique qui sera "construit pour et par toute la population et fondé sur le respect intégral des droits et devoirs de toutes les composantes de la société"²⁴. Cet Etat représentera les intérêts de toutes les classes. C'est la meilleure garantie soutient la CSN pour que la société québécoise soit profondément démocratique²⁵. La Souveraineté nationale du Québec sera le cadre de "l'émergence de consensus sociaux et de prise en compte des intérêts des divers éléments de la société"²⁶.

A côté du thème de la souveraineté nationale du Québec, le thème indépendance du Québec est au centre du discours nationaliste de la CSN. En utilisant ce thème, la Centrale fait référence à l'indépendance économique, politique, culturelle et à la population québécoise. Ces catégories référentielles traduisent le type de revendica-

²⁴ Ibid.

²⁵ Ibid., p. 15.

²⁶ Ibid.

tion dont est l'objet le thème, indépendance du Québec : une revendication politique, c'est-à-dire l'indépendance complète du Québec. "La CSN travaillera à l'avènement et à la réalisation complète de l'indépendance du Québec en s'associant à l'ensemble de la population québécoise"²⁷.

La CSN est déterminée à lutter pour l'indépendance politique complète du Québec. Cette lutte elle la mène au nom de la population québécoise au nom de qui elle revendique l'indépendance du Québec. "La CSN travaillera à l'indépendance du Québec surtout pour que sa population y définisse et concrétise un projet de société nouvelle"²⁸.

La lutte que mène la CSN dans le mouvement nationaliste québécois durant cette période est axée sur la revendication politique, l'indépendance politique complète du Québec.

Nous avons donc retenu deux thèmes considérés importants autour desquels la CSN élabore sa position dans le mouvement nationaliste québécois durant cette période : l'indépendance du Québec et la souveraineté nationale du Québec.

²⁷ Ibidem, p. 21.

²⁸ Ibid, p. 20.

Le thème de l'indépendance du Québec se situe dans un contexte de revendication politique. Celui de la souveraineté nationale du Québec se situe dans le contexte de l'Etat démocratique, lequel Etat sera édifié par l'accession du Québec à l'indépendance. Ces deux thèmes se rejoignent et se complètent l'un l'autre. Leur homogénéité reflète la nature convergente des catégories référentielles qui leur correspondent :

- Indépendance économique
- Indépendance politique
- Indépendance culturelle
- Population québécoise
- Edification d'une société démocratique

Les trois premières catégories sont liées entre elles, même si elles ne revendiquent pas le même champ de pouvoir, elles forment un tout indissociable. Le Québec ne peut acquérir une réelle indépendance culturelle sans acquérir l'indépendance en matière politique et économique et ce vise versa. Elles sont intégralement liées, l'absence de l'une compromettra la viabilité des autres et faussera la notion de l'indépendance du Québec.

Les deux autres catégories rejoignent les trois premières parce qu'elles convergent toutes en un même point l'indépendance complète du Québec. Car la catégorie édification d'une société démocratique est tributaire de l'indépendance du Québec et celle-ci se fera au nom de et par la population québécoise, selon la CSN.

Entre les thèmes, entre les catégories il n'y a pas de contradictions, c'est l'homogénéité. Le discours nationaliste de la CSN repose sur le consensus national, c'est un discours pragmatique. Il correspond bien avec l'orientation politique du mouvement nationaliste québécois en tant que mouvement social revendicateur de niveau élevé. Car il ne revendique pas uniquement le contrôle de l'économie au nom d'une classe en particulier (les travailleurs québécois) pour construire une société socialiste, mais bien l'indépendance politique du Québec au nom de la population québécoise, en opposition avec le fédéralisme canadien. C'est ce qui explique la clarté de sa position sur l'indépendance du Québec dans le mouvement nationaliste québécois.

7. Analyse comparative

Deux périodes sur les quatre qui couvrent l'évolution de la position de la CSN dans le mouvement nationaliste québécois ont des données pouvant permettre une analyse comparative : celles de 1976-1980 et 1987-1990. Durant la première période, 1974-1976, la CSN était absente dans le mouvement nationaliste québécois, tandis que la troisième période, 1980-1987, représente la période dite léthargique : partout on fait silence, chez la CSN aussi.

Regardons les deux périodes où la Centrale intervient sur la question nationale et prend position dans le mouvement nationaliste québécois.

De 1976 à 1980, en tenant compte de nos analyses précédentes durant cette période, la Centrale élabore sa position dans le mouvement nationaliste québécois autour de ces deux thèmes : de l'oppression nationale et du socialisme. Les thèmes indépendance du Québec et souveraineté nationale du Québec ainsi que leurs catégories référentielles étaient absents dans le discours nationaliste de la CSN.

L'intervention de la Centrale dans le débat référendaire n'était pas liée à l'indépendance du Québec - c'était le cadet de ses soucis - mais à la libération économique des travailleurs de l'oppression nationale. Cette revendication économique se fait au nom d'une catégorie sociale spécifique, les travailleurs québécois.

Le thème du socialisme durant cette période constitue l'ossature du discours de la CSN, c'est ce qui explique principalement sa position mitigée au référendum.

Durant la période de 1987 à 1990, la CSN élabore sa position dans le mouvement nationaliste québécois autour des thèmes suivants : l'indépendance du Québec et la souveraineté nationale du Québec. Les thèmes socialisme et oppression nationale sont absents dans le discours nationaliste de la CSN ainsi que leurs catégories référentielles. Le contenu idéologique du discours nationaliste de la Centrale n'est plus le même. La Centrale s'écarte du socialisme. Son intervention sur la question nationale est liée explicitement à l'indépendance complète du Québec. Cette revendication politique se fait au nom de la population québécoise. Là aussi il y a un changement notable d'ordre idéologique. La lutte pour l'indépendance du Québec que mène la CSN se fait dans un cadre consen-

suel. Son discours a complètement changé. Il ne repose plus sur la dialectique de la lutte des classes mais sur le consensus national. C'est un discours pragmatique conçu dans l'approche du nationalisme social-démocrate²⁹.

Un grand fossé idéologique sépare ces deux périodes les plus importantes de l'intervention de la CSN dans des débats sur la question nationale et son rôle en tant que représentant du mouvement ouvrier revendicateur dans le mouvement nationaliste québécois.

²⁹ Voir le chapitre suivant.

CHAPITRE 9

DISCUSSION

Dans son discours indépendantiste, la CSN indique clairement ce qu'elle entend par l'indépendance du Québec: l'édification d'un Etat - indépendant et démocratique responsable envers les citoyens québécois, exerçant ses pleins pouvoirs sur toutes les institutions politique, économique, sociale et culturelle; la construction d'une société démocratique où la population sera partie prenante dans tous les débats, dans toutes les décisions sur des questions fondamentales concernant l'avenir de la nation, la vie sociale et politique des citoyens; la participation active du Québec dans les grandes instances politiques et économiques internationales; la possibilité pour le Québec de prendre sa place dans le monde.

L'élaboration d'un projet pour le Québec indépendant ainsi que celle de la démarche vers l'indépendance du Québec, témoignent l'engagement de la CSN dans la lutte pour l'indépendance du Québec. La CSN choisit de lutter pour l'indépendance politique du Québec. Ce choix ne mérite-t-il pas qu'on y jette un certain regard sociologique?

Ce qui retient le plus l'attention, c'est le contenu théorique du nouveau discours nationaliste de la CSN. Ce discours n'a rien de commun avec le discours du nationalisme socialiste que véhiculait hier la Centrale dans le mouvement nationaliste québécois. Il en est de même de sa conception de l'édification d'une société démocratique au sein d'un Québec indépendant qui n'a rien à voir avec son projet de société socialiste si cher pour elle il n'y a pas trop longtemps. L'explication d'un tel changement politique nous aidera à mieux comprendre le sens et la portée historique du choix de la CSN en faveur de l'indépendance du Québec. Mais, comment expliquer ce changement? La Centrale nous fournit à travers les lignes suivantes les éléments de base à cette explication.

Réaliser la souveraineté du Québec, c'est décider nous-mêmes, collectivement, de nos objectifs de société et de les réaliser. Dans cet esprit, la CSN soumet aux débats, qui se tiendront dans

les mois à venir, des éléments d'un projet de société adaptés à un Québec indépendant. Non pas en vue d'élaborer un programme social idéal et utopique, mais un projet de société qu'elle estime réalisable pour le Québec des années 1990 en fonction de la conjoncture nord-américaine et mondiale actuelle¹.

La conjoncture nord-américaine actuelle, c'est le libre échange, le néo-libéralisme économique, le nouvel ordre mondial étasunien qui consiste à étendre davantage l'hégémonie des Etats-Unis dans le monde. La nouvelle conjoncture mondiale, c'est le dégel de la guerre froide qui s'est traduit par le processus d'intégration des pays de l'Europe de l'est "anciennement communistes" dans l'économie de marché sous la dépendance du capitalisme extraverti.

En élaborant un projet de société pour un Québec souverain en fonction de ces politiques, la CSN change d'orientation politique, comme en font foi ces lignes

L'utopie de la société sans classes est remise en question par l'écroulement des régimes communistes, tout comme celle de la croissance sans

¹ Ibid, p. 102.

limites est remise en question par la pollution².

Sylvio Robinson, président de la militante Fédération des affaires sociales de la CSN³ ajoute "la chute du mur de Berlin a forcé bien des remises en question ... On cherche de nouvelles voies"⁴. Comme le témoigne Monique Simard, première vice-présidente de la CSN :

En 1979, c'était le "Oui, mais..." qui signifiait l'appui à un Québec souverain selon certaines conditions... En 1990, on a d'abord accepté le principe de l'autodétermination, puis celui de la souveraineté comme partie intégrante d'un projet politique plus large de société social-démocrate⁵.

Le projet de société socialiste fait place au projet de société social-démocrate. La lutte dans le mouvement nationaliste n'a plus la même signification pour la CSN.

² Prendre les devants dans l'organisation du travail (document produit par la CSN, cité par Carole Beaulieu dans "Finie l'internationale, vive le nationalisme", L'Actualité, Vol. 16, No. 16, 15 octobre 1991, p. 36.

³ Carole Beaulieu, "Finie l'internationale, vive le nationalisme", L'Actualité, Vol. 16, No. 16, octobre 1991, p. 34.

⁴ Ibid.

⁵ Marcel Fournier et Raymonde Savard, "Le syndicalisme face à l'avenir", Entrevue avec Monique Simard, première vice-présidente de la CSN, Possibles, Vol. 15, No. 1, Hiver 1991, p. 65.

Hier, la Centrale luttait contre l'oppression nationale et ses manifestations en vue de construire une société socialiste qui favorisera l'épanouissement économique des travailleurs québécois, en mettant de côté l'indépendance du Québec. Aujourd'hui, elle lutte pour l'indépendance politique du Québec au nom de la population québécoise. "La CSN travaillera à l'avènement et à la réalisation complète de l'indépendance du Québec en s'associant à l'ensemble de la population québécoise"⁶.

La CSN passe du nationalisme socialiste d'inspiration ML⁷ au nationalisme social-démocrate, le nationalisme pragmatique qui revendique l'indépendance à travers une conception unanimiste de la société⁸, comme en témoigne la CSN en réclamant l'unification de la société autour d'objectifs partagés pour faire l'indépendance.

Le Québec n'accédera à l'indépendance que s'il y a convergence des forces en présence vers l'atteinte des objectifs définis. La CSN s'asso-

⁶ "Un choix clair pour la CSN : l'indépendance du Québec", op. cit., p. 21.

⁷ Ce type de nationalisme est doctrinal, il cherche à définir de façon rigoureuse, à partir de l'analyse marxiste de la lutte des classes, les bases théoriques de ses stratégies d'action dans la question nationale. Léon Dion, Nationalisme et politique au Québec, éd. HMH, 1975, p. 87.

⁸ Léon Dion, op. cit., p. 88.

ciera à tous les groupes de la société en vue d'identifier ces objectifs et d'établir ces convergences⁹.

C'est donc compris, le discours socialiste qui définissait la position de la CSN dans le mouvement nationaliste québécois n'est plus de mise, il est remplacé par un discours nationaliste social-démocrate. C'est pourquoi, en prenant position en faveur de l'indépendance du Québec, la Centrale ne fait plus référence, ni dans le document de son 55e Congrès, ni dans son mémoire sur l'indépendance du Québec soumis à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, aux "grands concepts" qui vivifiaient l'idéologie de la gauche nationaliste : classes sociales, classes populaires, oppression nationale, peuple québécois, bourgeoisie, impérialisme, etc.

"Finie l'internationale", le socialisme n'est plus l'arme qu'il faut pour régler les problèmes de la question nationale, reconnaît aujourd'hui la CSN en affirmant : "L'indépendance du Québec constitue la seule voie possible pour rétablir les droits de la nation québécoise, bafoués et niés par les divers régimes politiques subis depuis 1760"¹⁰.

⁹ "Un choix clair pour la CSN : l'indépendance du Québec", op. cit., p. 99.

¹⁰ Ibid, p. 19.

La Centrale a enfin compris que l'indépendance du Québec est une nécessité historique, la seule arme capable de vaincre plus de deux siècles d'oppression nationale. Ce choix est d'une portée historique significative pour une Centrale syndicale qui s'est toujours refusée à se prononcer sur la question de l'indépendance du Québec. Cependant, il faut éviter de considérer que c'est en prenant position en faveur de l'indépendance du Québec que la CSN a classé dans les tiroirs son projet de société socialiste ainsi que l'idéologie qui la sous-tend. La mise au rancart du socialisme comme projet de société par la CSN découle des nouvelles conjonctures politiques mondiales dont s'accommode la Centrale. Ce qu'il faut retenir est ceci : la remise en question du socialisme par la Centrale a permis à celle-ci dans son analyse de la question nationale de saisir cette question dans toutes ses dimensions, et par le fait même, de tenir un discours qui correspond à l'orientation politique du mouvement nationaliste québécois en tant que mouvement social revendicateur de niveau élevé. C'est ce qui permet à la Centrale de faire un choix clair en faveur de l'indépendance politique du Québec sans se perdre dans des considérants que, des attendus que.

CONCLUSION

Nous avons étudié l'évolution de la position de la CSN dans le mouvement nationaliste québécois. Cette évolution se fait en plusieurs phases bien différentes qui révèlent dans un premier temps l'extrême complexité que représente la question nationale et son volet politique pour la CSN, puis son éclatante unanimité autour de cette question.

Nous avons repéré quatre phases dans l'évolution de la position de la CSN dans le mouvement nationaliste québécois.

De 1974 à 1976, la CSN est absente dans le mouvement nationaliste québécois pendant que la question de l'indépendance tient le haut du pavé au parlement par l'entremise du PQ qui formait l'opposition officielle. Cette absence s'explique par la crainte de la Centrale d'aborder

la question nationale, étant donné que cette question a failli au début des années 1970 provoquer un schisme en son sein qui a été évité grâce au recours au socialisme comme projet de société. En 1976, le PQ prenait le pouvoir et mit en marche la campagne référendaire. Durant cette période, la CSN refusait de se prononcer sur l'indépendance du Québec pour ensuite prendre une position mitigée durant le référendum du 20 mai 1980. La venue tardive de cette position mi-figue, mi-raisin (une sorte d'interposition entre le Oui et le Non) nous fait penser que la Centrale étant donné l'ampleur nationale du débat référendaire, était obligée de prendre position. Cette prise de position venue trop tard, sans autre forme d'intervention et de mobilisation, 15 jours avant le vote du référendum¹, ambiguë par surcroît n'a pas contribué à la cause du Oui. Malgré la faiblesse politique de l'option souverainiste du PQ, si le Oui remportait la victoire, l'on ne serait pourtant pas aujourd'hui encore au stade de référendum sur la souveraineté. Le mouvement nationaliste québécois serait politiquement plus avancé. La CSN ne l'avait pas compris ainsi, l'indépendance du Québec était chose secondaire pour elle. Ce qui était prioritaire, c'était la lutte contre l'oppression nationale et ses manifestations pour édifier une société socialiste. Pour

¹ Louis Favreau et P. L'Heureux, op. cit., p. 147.

reprandre Marc Ferland et Yves Vaillancourt dans quel pays allait-elle construire ce socialisme² en refusant de lutter pour l'indépendance du Québec.

Cette position de la CSN reflète celle de la gauche marxiste représentée par le courant ML fort présent à l'époque dans la Centrale, qui rejette la revendication d'indépendance politique au profit de l'union canadienne du prolétariat et de la lutte contre l'impérialisme nord-américain. La question nationale a été une pomme de discorde pour la CSN.

La période d'après-l'échec référendaire (1980-1987) a été une période de soulagement et de répit pour la Centrale à propos de cette fastidieuse question qu'est pour elle la question nationale. Le mouvement nationaliste québécois est rentré dans une période de latence, tout le monde fait silence sur la question nationale, la CSN aussi. L'on parlait de la mort de ce mouvement comme s'il était l'euphorie sociale d'un moment et non un mouvement qui "plonge ses racines dans le passé et témoigne la

² Marc Ferland et Yves Vaillancourt, Socialisme et indépendance au Québec : pistes pour le mouvement ouvrier et populaire, co-éd. édition socialisme et indépendance et coopératives, Albert St-Martin, Montréal, 1981, 86, p. 57.

persistance de certaines questions historiques"³ non résolues.

Au moment où le mouvement nationaliste québécois allait ressurgir officiellement le 25 juin 1990, suite à l'échec de l'accord du Lac Meech, la CSN pose un geste historique et surprenant : lors de son 55e Congrès tenu du 5 au 11 mai 1990, elle se prononce en faveur de l'indépendance politique du Québec.

Cette position prend une forme concrète. Dans la pratique, la Centrale est très active : engagement dans la promotion de la souveraineté du Québec, élaboration d'une démarche vers la souveraineté et d'un projet de société pour un Québec souverain. La Centrale entend jouer un rôle avant-gardiste dans le mouvement nationaliste québécois. Est-ce par sentiment de culpabilité de n'avoir pas contribué positivement dans le passé dans cette lutte, ou par souci de n'être pas à la remorque d'un quelconque parti?

Mais au-delà de toutes supputations critiques et interrogations. "La CSN a donc récusé "l'hypothèse cana-

³ Alberto Melucci, op. cit., printemps, p. 32.

dienne" qui a tant bien que mal survécu à plusieurs crises⁴.

Si l'indépendance politique du Québec est aujourd'hui primordiale pour la CSN, elle n'entend pas qu'elle soit l'apanage d'un quelconque parti, ni d'une catégorie sociale quelconque mais celui de la population qu'elle place au centre du mouvement nationaliste comme acteur principal. Selon la Centrale, l'indépendance du Québec devra être un processus démocratique qui édifiera un Etat souverain rapproché de la population.

Aujourd'hui, les conjonctures ne sont plus les mêmes, le socialisme n'est plus le handicap empêchant la CSN de lutter pour l'indépendance politique du Québec. Sa lutte n'est plus axée sur des revendications d'ordre économique pour une classe en particulier; mais sur des revendications culturelles, économiques et politiques pour toute la population québécoise : l'indépendance politique du Québec. Si le virage paraît radical, quant au choix lui-même, il est légitime.

⁴ Paul André Comeau, "La CSN et l'indépendance", Le Devoir, 10 mai 1990.

Notre analyse thématique nous a permis d'identifier deux grands moments caractérisant la période étudiée, celui où la CSN luttait contre l'oppression nationale en fonction de l'édification du socialisme, et rejetait par le fait même la revendication d'indépendance politique en élaborant sa position autour des thèmes oppression nationale et socialisme en tenant un discours dialectique; et celui où elle revendique l'indépendance politique du Québec à travers une conception consensuelle de la société, en élaborant sa position autour des thèmes indépendance du Québec et souveraineté nationale du Québec en tenant un discours pragmatique. Cette position est facilitée par la remise en question du socialisme comme projet de société de la CSN, par son appareil syndical. Mais dans tout ce changement où est la gauche ML dont la position sur la question nationale avait beaucoup influencé le discours nationaliste de la CSN, est-elle marginalisée au sein de la Centrale, s'est-elle exclue elle-même de cette organisation ou est-elle devenue, elle aussi, révisionniste et, par ce fait même, indépendantiste social-démocrate? Il serait intéressant de faire une étude exhaustive à propos.

Il convient de préciser que le choix de la CSN envers l'indépendance politique du Québec est le résultat d'une

évolution progressive de la position de la CSN dans le mouvement nationaliste québécois, évolution qui se fait à travers un processus sinueux : absence, position mitigée, silence, position claire sur l'indépendance complète du Québec. Cette position légitime résulte du changement de conception des luttes de revendication de la Centrale dans le mouvement nationaliste québécois.

Il importe de souligner, ici, l'apport significatif de l'approche tourainienne des mouvements sociaux et de l'analyse que Melucci propose des mouvements nationaux à la présentation du mouvement nationaliste québécois en tant que mouvement social revendicateur de niveau élevé.

Nous concluons en précisant que notre analyse de l'évolution de la position de la CSN dans le mouvement nationaliste québécois s'inscrit dans l'approche de l'analyse thématique de contenu. A travers cette approche, nous avons constitué quatre ordres d'analyse : le premier, l'analyse explicative a permis une meilleure compréhension de la constitution de notre grille d'analyse qui sert de repère à notre démarche analytique; le deuxième, l'analyse descriptive des thèmes et des catégories a servi de plateforme à l'analyse dynamique, alors que celle-ci nous a permis de situer dans le discours nationaliste de la CSN,

sa position dans le mouvement nationaliste québécois d'une période à l'autre. L'analyse comparative de son côté nous a permis d'établir le fossé idéologique qui existe entre les périodes où la Centrale intervient sur la question nationale (1976-1980 et 1987-1990). Toutefois, nous ne prétendons pas que notre démarche analytique soit considérée la plus parfaite, car les modèles d'analyse thématique sont l'objet de certaines critiques de la part de plusieurs chercheurs comme Gilles Bourques et Jules Duchastel qui déclarent :

Nous ne voulons pas laisser entendre que les analyses thématiques sont par nécessité condamnées à l'invalidité, mais qu'elles valent ce que vaut le chercheur et les hypothèses qu'il est en mesure d'élaborer⁵.

Marie-Christine D'Unrug, de son côté, avance : "L'analyse thématique peut être taxée de subjectivité ou d'impressionnisme quels que soient ses efforts de rigueur"⁶.

⁵ Gilles Bourques et Jules Duchastel, Restons traditionnels et progressifs, pour une nouvelle analyse du discours politique, Le cas du régime de Duplessis au Québec, éd. Boréal, Montréal, 1988, p. 62.

⁶ Marie-Christine d'Unrug, op. cit., p. 25.

Quoiqu'il en soit, ce modèle d'analyse nous a permis de rencontrer nos objectifs de base, c'est-à-dire définir et analyser la position de la CSN à travers son évolution dans le mouvement nationaliste québécois. Par ailleurs, nous sommes conscients de nos limites et des lacunes de notre démarche. Nous espérons l'améliorer dans l'avenir.

BIBLIOGRAPHIE

Volumes

BALTHAZAR, Louis, Bilan du nationalisme au Québec, éd. l'Hexagone, 1986, 181 pages.

BALTHAZAR, Louis (en collaboration), Le référendum, un enjeu collectif, éd. Fidès, 1979, 175 pages.

BOISMENU, Gérard, Espace régional et nation, éd. Boréal Express, 1983, 217 pages.

BOURQUE, Gilles, Classes sociales et question nationale au Québec (1760-1840), éd. Parti Pris, 1970, 350 pages.

BOURQUE, Gilles et DUCHASTEL, Jules, Restons traditionnels et progressifs, pour une nouvelle analyse du discours politique, le cas de Duplessis au Québec, éd. Boréal, Montréal, 1988, 399 pages.

BOURQUE, G. et LEGARE, A., Le Québec et la question nationale, éd. Maspéro, 1979, 232 pages.

DENIS, Roch, Lutte de classes et question nationale au Québec (1948-1968), éd. Presses socialistes internationales, 1979, 601 pages.

DION, Léon, Nationalisme et politique au Québec, éd. HMH, 1977, 177 pages.

D'UNRUG, Marie-Christine, Analyse de contenu et Acte de la parole, de l'énoncé à l'énonciation, éd. Universitaires, Paris, 1974, 270 pages.

- FAVREAU, Louis et L'HEUREUX, P., Le projet de société de la CSN..., éd. C.F.P., 1984, 269 pages.
- FERLAND, Marc et VAILLANCOURT, Yves, Socialisme et indépendance au Québec : pistes pour le mouvement ouvrier et populaire, co. éd., éd. socialisme et indépendance et coopératives Albert St-Martin, Montréal, 1981, 86 pages.
- FOURNIER, Pierre, Autopsie du Lac Meech, ULB éditeur, Montréal, 1990, 214 pages.
- GAUTHIER, Benoit, Recherche sociale, de la problématique à la collecte des données, Presses de l'Université du Québec, Québec, 1987, 535 pages.
- LAMONTAGNE, Maurice, La réponse au Livre blanc du P.Q., éd. Stanké, 1980, 113 pages.
- LEVESQUE, René, Option Québec, éd. de l'Homme, 1968.
- LE BORGNE, Louis, La CSN et la question nationale (1960-1973), Mémoire de maîtrise, UQAM, 1975, 208 pages.
- MASCOTTO, Jacques et SOUCY, P.Y., Sociologie politique de la question nationale, éd. Albert St-Martin, 1977, 180 pages.
- QUIVY, Raymond et VAN CAMPENHAUDT, Luc, Manuel de recherche en sciences sociales, éd. Bordas, Paris, 1988, 271 pages.
- ROCHER, Guy, Introduction à la sociologie générale : le changement social, 2e édition, HMH, Montréal, 1969, 562 pages.
- ROUILLARD, Jacques, Histoire du syndicalisme au Québec, Boréal Express, Montréal, 1989, 535 pages.
- TOURAINÉ, Alain, La voix et le regard, éd. Seuil, 1978, 309 pages.
- TOURAINÉ, Alain (en collaboration), Mouvements sociaux d'aujourd'hui, acteurs et analystes, éd. Les éditions ouvrières, 1979, 203 pages.

Documents syndicaux - CSN

Rapports sur l'action politique soumis au Conseil confédéral, 1976.

La CSN et la question nationale, janvier 1979.

Positions de la CSN défendues au sommet économique, mai 1977.

Position de la CSN pour la discussion sur la question nationale, janvier 1979.

Un choix clair pour la CSN : l'indépendance du Québec, Mémoire soumis à la commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, novembre 1990.

Mémoire de la Confédération des syndicats nationaux, commission parlementaire des institutions - Projet d'Accord constitutionnel, mai 1987.

Condensé du mémoire présenté par la CSN à la Commission parlementaire des institutions sur le Projet d'Accord constitutionnel, mai 1987.

Documents de congrès - CSN

Vivre à notre goût, 46^e congrès de la CSN, 1974.

Prenons notre pouvoir, 47^e congrès de la CSN, 1976.

Procès-verbal du 4^e congrès spécial et du 48^e congrès régulier de la CSN, 1977.

Pour les droits et libertés des travailleurs et de leurs organisations, être présents dans la lutte contre l'oppression nationale, juin 1978.

Une force collective organisée avec le peuple, Procès-verbal du 50^e Congrès de la CSN, mai 1980.

Miser sur notre monde, Rapport du Comité exécutif de la CSN, 55^e Congrès, 5 au 11 mai 1990.

Documents syndicaux - FTQ

Question nationale / Réponse syndicale, 2^e congrès extraordinaire, FTQ, 19 avril 1980.

Revues et périodiques

BARITEAU, Claude, "Le Québec aux portes de la souveraineté", Le Monde Diplomatique, No. 443, février 1991.

BEAULIEU, Carole, "Finie l'internationale, vive le nationalisme", L'Actualité, Vol. 16, No. 16, 15 octobre 1991.

BELANGER, R. Paul et ST-PIERRE, Céline, "Dépendance économique, subordination politique et oppression nationale : le Québec de 1960-1977", Sociologie et Sociétés, Vol. 10, No. 2, octobre 1978.

BELANGER, R. Paul, "Mouvements sociaux et renouvellement de la démocratie", Nouvelles pratiques sociales, Vol. 3, No. 1, 1990.

BOUTHILLIER, Guy, "L'Accord du Lac Meech ou un pouvoir nouveau au Québec", L'Action nationale, Vol. 77, No. 2, octobre 1987.

BROSSARD, Jacques, "Le droit du Québec à l'autodétermination et à l'indépendance", Relations, No. 418, septembre 1976.

DESROCHERS, Irène, "La CSN, la question nationale et le Oui au référendum", Relations, No. 459, mai 1980.

FOURNIER, Louis, La FTQ, première centrale syndicale, éd. FTQ, mai 1989.

FOURNIER, Marcel, "La question nationale : les enjeux", Possibles, Vol. 1, No. 2, hiver 1977.

FOURNIER, Marcel, "Le syndicalisme face à l'avenir", entrevue avec Monique Simard, première vice-présidente de la CSN, Possibles, Vol. 15, No. 1, Hiver 1991.

MAHEU, Louis et DESCENT, David, "Les mouvements sociaux : un terrain mouvant", Nouvelles pratiques sociales, Vol. 3, No. 1, printemps 1990.

MELUCCI, Alberto, "Les adversaires du vide", Nouvelles pratiques sociales, Vol. 3, No. 1, printemps 1990.

MELUCCI, Alberto, "Société en changement et nouveaux mouvements sociaux", Sociologie et Sociétés, Vol. 10, No. 2, octobre 1978.

MELUCCI, Alberto, "Mouvements sociaux, mouvements post-politiques", Revue internationale d'action communautaire (RIAC), 10/50, 1983.

MILNER, Henry, "Il est temps que la gauche québécoise prononce un "oui" retentissant", Les cahiers du socialisme, No. 5, printemps 1980.

"Analyse du Livre blanc sur la souveraineté-association", Le travail CSN, décembre 1979.

"La CSN recommande le Oui au référendum", Le travail CSN, avril 1980.

"La position de la CSN sur la question nationale", Le travail CSN, été 1979.

Non au rapatriement unilatéral de la constitution, Le travail CSN, janvier 1981.

"Qui sera souverain dans un Québec souverain", Nouvelles CSN, 16 novembre 1990.

"Position de la CSN face au référendum", Le travail CSN, avril 1980.

Articles de journaux

La Presse :

ADAM, Marcel, "Le Livre blanc sur l'option péquiste", La Presse, 14 novembre 1979.

ADAM, Marcel, "Le PQ est devenu un parti opportuniste et hypocrite", La Presse, 29 août 1985.

DECARY, Robert, "La Presse anglophone et le Livre blanc", La Presse, 14 novembre 1979.

FALARDEAU, Louis, "L'idée de l'indépendance ne sera plus le moteur du PQ", La Presse, 28 septembre 1985.

PRINCE, Vincent, "Un Livre blanc d'un goût douteux", La Presse, 3 novembre 1979.

"3000 personnes à la manifestation", La Presse, 19 avril 1982.

Le Devoir :

BARBEAU, François, "Lévesque insiste sur fierté et confiance en soi", Le Devoir, 28 novembre 1981..

BISSONNETTE, Lise, "Les réactions au Livre blanc", Le Devoir, 9 novembre 1979.

BISSONNETTE, Lise, "L'indéfinissable égalité", Le Devoir, 5 novembre 1979.

BOILEAU, Josée, "Les étapes de la CSN vers la souveraineté : référendum, constituante, négociations", Le Devoir, 2 novembre 1990.

COMEAU, Paul-André, "La CSN et l'indépendance", Le Devoir, 10 mai 1990.

COULON, Jocelyn, "Un pays souverain doit faire face à la réalité internationale, dit Landry", Le Devoir, 27 novembre 1991.

DESCOTEAUX, Bernard, "Le PQ rejette l'idée de référendum et s'engage à défendre l'autonomie", Le Devoir, 27 novembre 1991.

DION, Léon, "Le Livre blanc, sur la souveraineté-association", Le Devoir, 29 novembre 1979.

LESAGE, Gilles, "La popularité de l'option souverainiste s'accroît de sondage en sondage", Le Devoir, 1er juin 1990.

ROY, Michel, "Le Livre blanc sur l'avenir du Québec", Le Devoir, 2 novembre 1979.

ROY, Michel, "Neuf provinces se rallient. Lévesque se trouve seul", Le Devoir, 6 novembre 1981.

Autres articles du Devoir :

- "La CSN réclame précisions et garanties", Le Devoir, 21 janvier 1980.
- "La CSN choisira entre le Oui et le Non", Le Devoir, 2 avril 1980.
- "La CSN décide de rallier le camp du Oui", Le Devoir, 12 avril 1980.
- "La CSN entre le oui et l'abstention", Le Devoir, 12 avril 1980.
- "Le conseil central de Montréal (CSN) suggère un "oui critique" à ses membres", Le Devoir, 9 avril 1980.
- "Des précisions que la CSN juge insuffisantes", Le Devoir, 12 avril 1980.

Le Soleil :

- FORGUES, André, "Le PQ entend utiliser à fond le dossier du Lac Meech", Le Soleil, 5 mai 1987.
- FORGUES, André, "Le Québec reconnu société distincte - la notion est importante (Rémillard)", Le Soleil, 5 mai 1990.
- LESAGE, Gilles, "Une entente tragique pour le Québec", Le Soleil, 6 novembre 1981.
- ROY, Michel, "De la mort à la fête", Le Soleil, 27 juin 1990.

Autres documents

Le mouvement ouvrier québécois et ses revendications à propos de la question nationale, Centre de formation populaire (CFP), mars 1979.

Le référendum, un enjeu politique pour le mouvement ouvrier, Centre de formation populaire (CFP), I-2, 1979.

Les ML canadiens et la question de l'indépendance du Québec, Centre de formation populaire (CFP), mai 1979.

La question nationale : un défi à relever pour le mouvement ouvrier, Centre de formation populaire (CFP), mai 1978.

Travailleurs québécois et lutte nationale, éditions Militantes, 1974.

La nouvelle entente Québec-Canada, éditeur officiel, Québec, novembre 1979.

Ne comptons sur nos propres moyens, éd. service de l'information de la CSN, 1971, 110 pages.

Une nouvelle fédération canadienne, éd. La commission constitutionnelle du Parti libéral du Québec, 1980.

ANNEXES

Evolution de la CSN durant les dix dernières années¹

Années	Nombre de syndicats	Membres cotisants	Membres affiliés
1990	2 075	201 826	244 704
1989	1 990	200 576	235 107
1988	2 048	200 153	246 052
1987	2 024	193 306	231 396
1986	1 896	187 695	222 801
1985	1 719	184 081	209 993
1984	1 629	179 299	204 603
1983	1 624	172 238	200 673
1982	1 755	178 441	197 479
1981	1 597	179 562	202 284

¹ Source : Rapport sur les finances, CSN, 55e Congrès, 5 au 11 mai 1990.

Liste des sigles

A.C.D.I.	Agence canadienne de développement international
C.C.M. (CSN)	Conseil Central des syndicats nationaux de Montréal (CSN)
C.E.E.	Communauté économique européenne
C.E.Q.	Centrale de l'Enseignement du Québec
C.S.D.	Centrale des syndicats démocratiques
C.S.N.	Confédération des syndicats nationaux
F.M.I.	Fonds Monétaire International
F.N.E.Q.	Fédération Nationale des Enseignants du Québec (CSN)
F.T.Q.	Fédération des Travailleurs du Québec
G.A.T.T.	Sigle formé des initiales des mots anglais désignant l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
M.L.	Marxiste-Léniniste
N.O.R.A.D.	Sigle désignant l'Organisation américano-canada chargée de la défense aérienne du continent nord-américain
O.C.D.E.	Organisation de coopération et développement économique
O.E.A.	Organisation des Etats américains
O.N.F.	Office National du Film
O.I.T.	Organisation internationale du travail
O.N.U.	Organisation des Nations Unies
O.T.A.N.	Organisation du traité de l'Atlantique du Nord
P.L.Q.	Parti Libéral du Québec
P.Q.	Parti Québécois